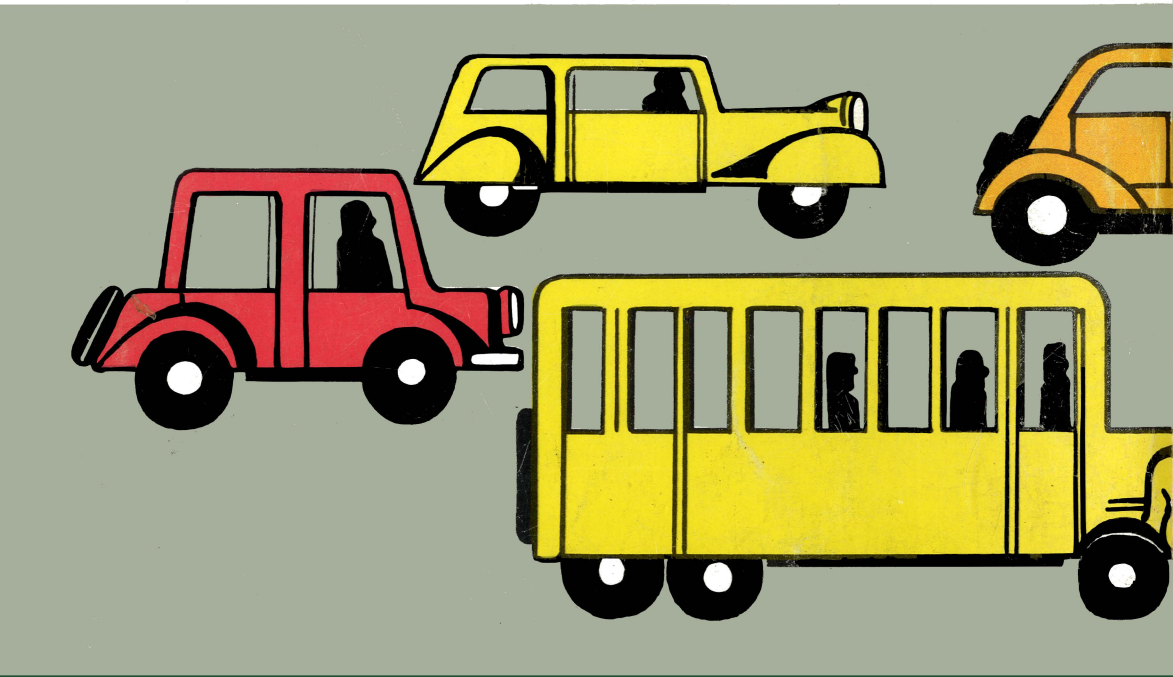

CODE ILLUSTRE DE LA SECURITE ROUTIERE

ASSOCIATION TUNISIENNE DE LA PREVENTION ROUTIERE

✲ Avant-propos

1 Pour conduire il faut que vous soyez en forme

2 Votre véhicule doit être en parfait état

3 Démarrage

4 Circulation

5 Vitesse

6 Freinage

7 Priorité

8 Croisements

9 Dépassements

10 Changements de direction

11 Maîtrise du véhicule

12 Attention aux piétons, aux enfants - Piétons attention

13 Pitié pour les animaux

14 Les « 2 roues »

15 Conduire la nuit

16 Arrêt et stationnement

17 Passage des points dangereux

18 Conduire par mauvais temps

19 Conducteurs professionnels

20 En cas de panne ou d'accident

21 Respectez la signalisation

22 Quelques conseils pour prolonger la « vie » de votre voiture

AVANT-PROPOS

Cette brochure destinée à tous les usagers de la route rappelle en les soulignant par le texte et l'illustration, les régles essentielles de la circulation.

Sous une forme condensée, logique et directe, elle met à la portée de tous, les principales dispositions règlementaires du nouveau Code de la Route promulgué en décembre 1964.

On y trouvera des commentaires et des recommandations qui ont pour but d'inciter chacun à mieux connaitre, comprendre et observer les règles les plus importantes dont l'objectif commun est d'assurer à tous la sécurité et la facilité de la circulation.

Nul ne doit ignorer ou enfreindre ces règles de discipline et de sauvegarde. La loi et la conscience font un devoir à chacun de s'y conformer, pour éviter le désordre, la gêne, le danger et l'accident.

Notre voeu est que la diffusion de cette brochure contribue à convaincre tous les usagers, qu'ils soient piétons ou conducteurs de véhicules, **à bien conduire** *et* **à bien se conduire** *sur la route.*

Mondher BEN AMMAR
Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Affaires Sociales
Président de l'ASSOCIATION TUNISIENNE de PREVENTION ROUTIERE

POUR CONDUIRE IL FAUT QUE VOUS SOYEZ EN FORME

1

NE CONDUISEZ PAS

- SI VOUS AVEZ SOMMEIL
- SI VOUS AVEZ BU DES BOISSONS ALCOOLISEES
- SI VOUS ETES FATIGUE, MALADE, SURMENE OU VIOLEMMENT EMU
- SI VOUS AVEZ ABSORBE DES MEDICAMMENTS ANALGESIQUES OU EXCITANTS

VOTRE APTITUDE A CONDUIRE SERAIT DIMINUEE ET VOUS RISQUEZ L'ACCIDENT FATAL

Même si vous ne causez pas d'accident, en cas de contrôle révèlant un état physique anormal vous risquez une forte amende et le retrait de votre permis de conduire.

En cas d'accident si vous en réchappez, et que la prise de sang révèle une forte teneur en alcool, votre responsabilité pénale et civile serait fortement aggravée.

2 VOTRE VEHICULE DOIT ETRE EN PARFAIT ETAT

NE ROULEZ PAS

- SI VOS FREINS NE SONT PAS EFFICACES
- SI VOS PNEUS SONT USES OU MAL GONFLES
- SI VOTRE DIRECTION A TROP DE JEU
- SI VOTRE CARROSSERIE FAIT TROP DE BRUIT
- SI VOS FEUX D'ECLAIRAGE ET DE SIGNALISATION SONT EN PANNE OU MAL REGLES

FAITES VERIFIER, REGLER, REPARER OU REMPLACER LES ORGANES DEFAILLANTS DE VOTRE VEHICULE.

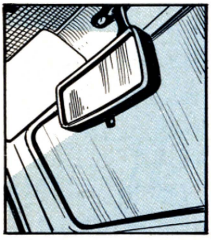

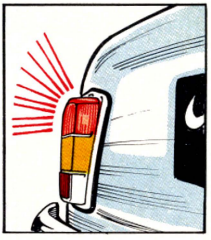

Veillez à la PROPRETE de vos vitres - retroviseurs - feux d'éclairage et de signalisation - plaques minéralogiques

SINON, VOTRE VEHICULE SERAIT UN DANGER PUBLIC

Même sans accident, en cas de constatation de déficience de votre véhicule, vous seriez passible d'une forte amende et vous risquez l'immobilisation forcée ou la mise en fourrière de votre véhicule.

Le Code de la Route vous fait obligation de présenter périodiquement votre véhicule à la visite technique du Centre de Vérification de la Prévention Routière.

Ce n'est pas une brimade, mais une mesure de protection contre les défaillances des véhicules en circulation.

DEMARRAGE 3

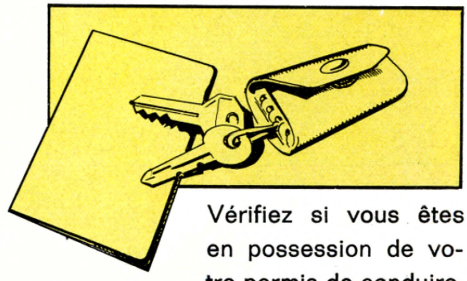

Vérifiez si vous êtes en possession de votre permis de conduire, la carte grise, le certificat d'assurance et la carte de visite technique de votre véhicule.

Vous pouvez être contrôlé à tout moment.

Assurez-vous que rien ne gêne ni votre visibilité à l'avant et à l'arrière, ni votre liberté de mouvement à l'intérieur du véhicule.

AVANT DE DEMARRER VOTRE VEHICULE

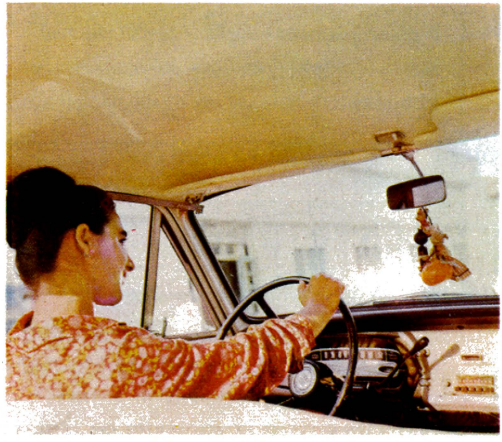

- **Actionnez votre indicateur de direction.**
- **Regardez de côté et en arrière et prenez garde à ne pas heurter de piétons, des petits enfants cachés ou des obstacles non apparents.**
- **Assurez-vous qu'il n'y a pas d'autres véhicules qui approchent soit derrière vous, soit à votre gauche ou à votre droite.**
- **Quand vous êtes à l'arrêt, vous devez la priorité aux autres véhicules en mouvement.**

4 CIRCULER A DROITE

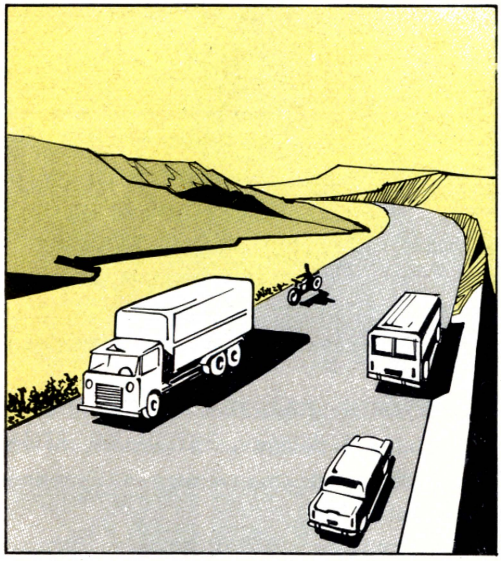

VOUS DEVEZ

en marche normale, maintenir votre véhicule le plus près possible du bord droit de la chaussée, même lorsque la route est libre ou étroite.

Vous ne pouvez quitter votre place à droite que pendant le temps strictement nécessaire pour effectuer un dépassement ou éviter un obstacle.

Aussitôt après, vous devez reprendre votre place près du bord droit de la chaussée.

Il est rigoureusement interdit de rouler à gauche ou au milieu de la chaussée.

FILES PARALLELES

Exceptionnellement, dans les artères des agglomérations, où il importe de faire circuler le plus grande nombre possible de véhicules dans le minimum de temps,

la circulation en files parallèles, est permise:

- sur les chaussées à sens unique où vous pouvez rouler dans l'une des files sur toute la largeur de la chaussée;

- sur les chaussées à double sens, ayant au moins quatre voies de circulation, vous pouvez rouler dans l'une des files de la partie droite de la chaussée.

MAIS POUR CELA, VOUS DEVEZ

- **si vous roulez lentement, maintenir votre véhicule autant que possible sur l'extrême droite pour ne pas gêner ou bloquer la circulation:**
- adapter votre vitesse à celle des véhicules qui vous précèdent.
- vous abstenir de changer continuellement de file.

5 VITESSE

Le Code de la Route fait obligation à tous les automobilistes et motocyclistes de ne pas dépasser partout et à tout moment sur toutes les routes de Tunisie:

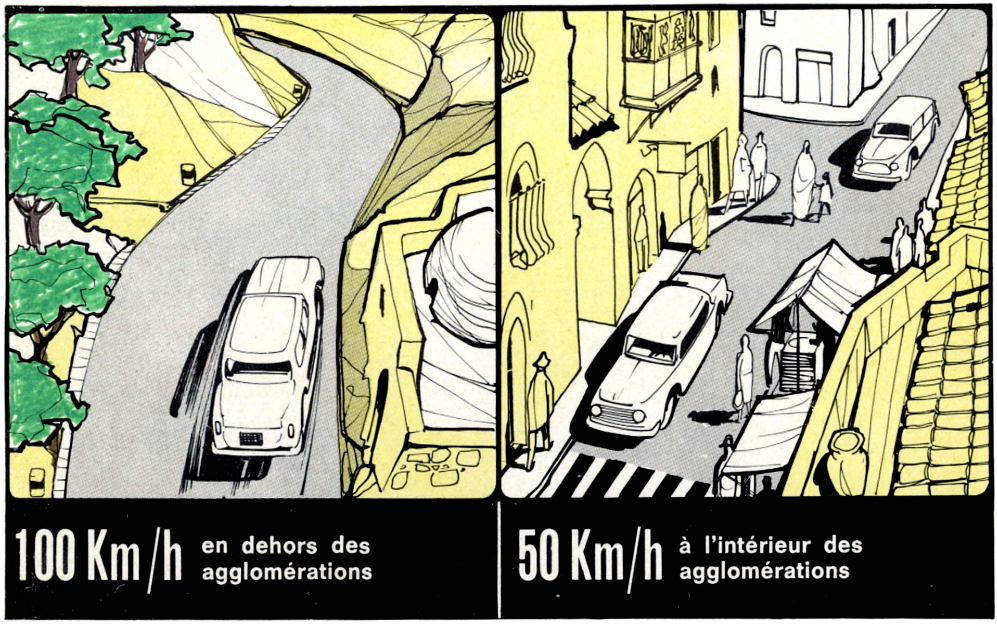

Sur certaines routes et à l'intérieur de certaines agglomérations, des limitations de vitesse inférieure sont prescrites par signaux routiers.

Vous devez les respecter scrupuleusement.

N'oubliez pas que ces limitations sont maximales.

Vous devez en outre adapter votre vitesse dans des limites inférieures à l'état de la route, à la visibilité, à la densité de la circulation, aux obstacles prévisibles, aux possibilités mécaniques et au chargement de votre véhicule.

Vous devez réduire encore plus votre vitesse dans les agglomérations, les carrefours, les virages, à l'approche du sommet des côtes, à proximité des écoles, des casernes, des sorties d'usines, des chantiers, en cas de pluie ou de brouillard.

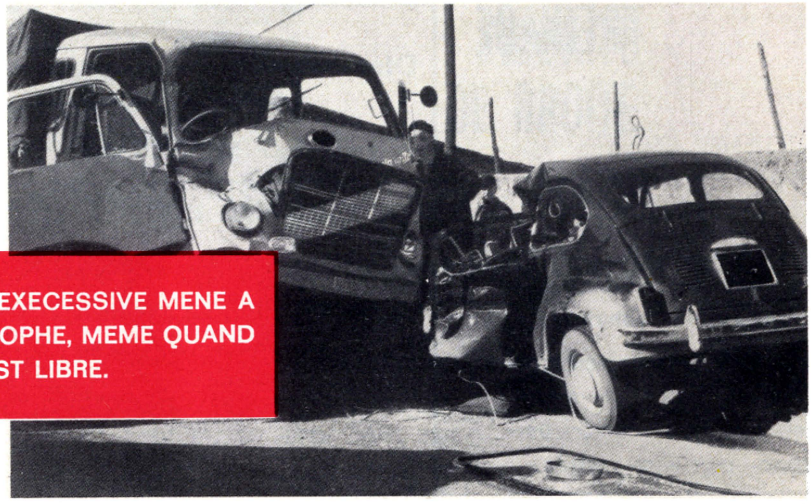

LA VITESSE EXECESSIVE MENE A LA CATASTROPHE, MEME QUAND LA ROUTE EST LIBRE.

Si la route est encombrée, n'essayez pas de passer en vitesse malgré tout, vous risquez l'accident fatal.

Adaptez votre vitesse à celle des autres véhicules et retenez bien que rouler trop lentement constitue une gène pour les autres et peut être aussi dangereux que rouler trop vite.

Le Code de la Route prescrit aussi les limitations de vitesse suivantes pour:

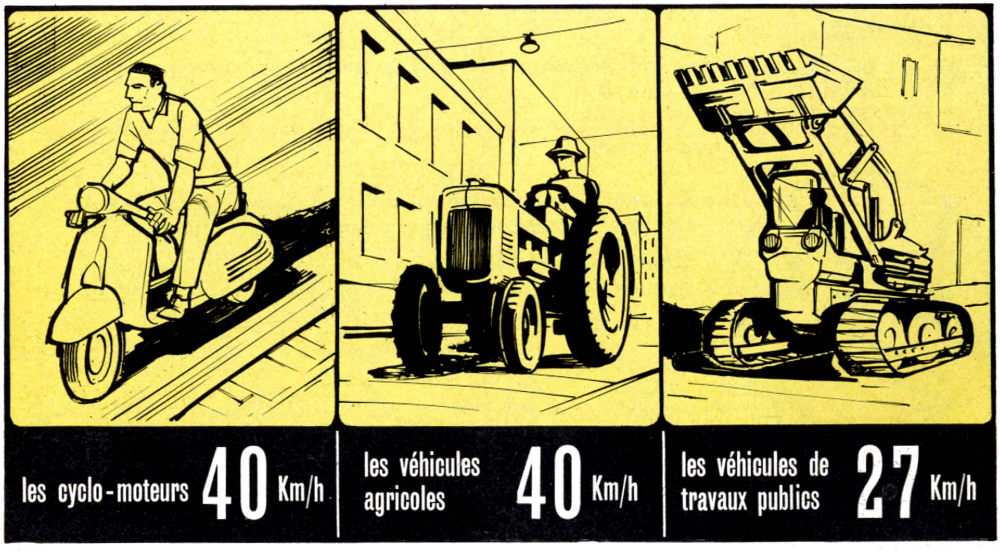

6 FREINAGE

N'oubliez jamais qu'il est impossible d'arrêter instantanément un véhicule.

Même à petite vitesse, le véhicule freiné ne s'arrêtera qu'après avoir parcouru plusieurs mètres.

Plus votre vitesse est grande, plus la distance d'arrêt s'allonge considérablement.

Distances moyennes nécessaires pour arrêter un véhicule.

Chaussée sèche	Vitesse	Chaussée humide
15 m.	40 Km/h.	25 m.
25 m.	50 Km/h.	40 m.
35 m.	60 Km/h.	55 m.
50 m.	70 Km/h.	77 m.
65 m.	80 Km/h.	100 m.
80 m.	90 Km/h.	125 m.
100 m.	100 Km/h.	155 m.
120 m.	110 Km/h.	190 m.

Cette distance d'arrêt dépend aussi de l'état des freins, des pneus et de la route. Elle peut être doublée sur une route en pente, glissante ou mouillée.

N'attendez pas d'être près de l'obstacle pour freiner. Dès que vous prévoyez la nécessité de freinage, lâchez l'accélérateur, tenez bien le volant et commencez à freiner suffisamment à l'avance.

Ne freinez pas brutalement mais avec souplesse, pour éviter le blocage des roues et le dérapage.

Si vos freins n'agissent pas efficacement dès que la pédale est enfoncée à mi-course, c'est qu'ils sont en mauvais etat.

Vous avez tout intérêt à faire vérifier et régler périodiquement vos freins.

En cas d'accident, le mauvais état de vos freins serait une circonstance aggravante à votre charge.

Même sans accident, en cas de contrôle routier, vous risquez l'amende et l'immobilisation de votre véhicule.

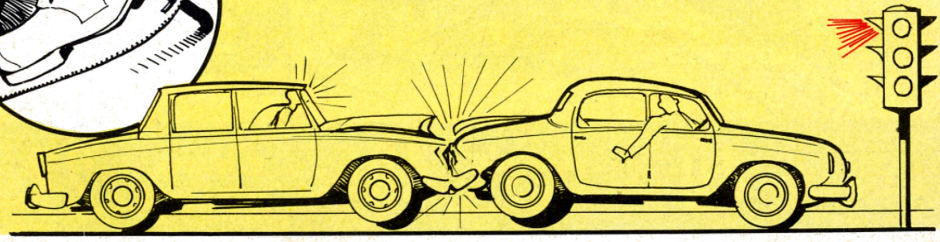

PRIORITE DE DROITE

7

En règle générale quand il n'y a pas de signalisation contraire, aux carrefours situés à l'intérieur ou hors des agglomérations, vous devez céder le passage à tous les véhicules qui viennent à VOTRE DROITE.

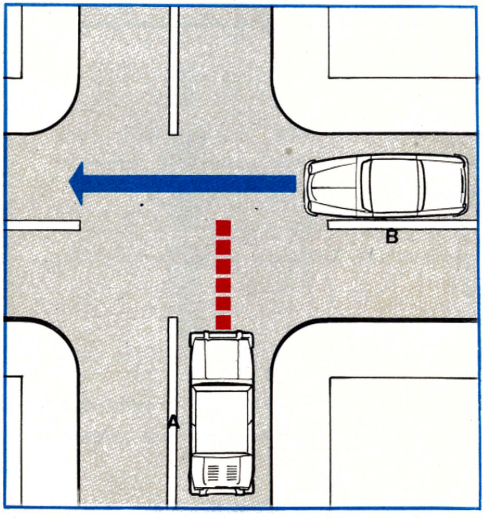

AUTRES PRIORITES

Cette règle de priorité à droite n'est pas applicable dans les cas suivants qui vous font obligation de laisser le passage en priorité à tous les véhicules venant de gauche et de droite:

- Au signal « triangle posé sur la pointe » qui vous indique que vous roulez sur une route secondaire et que vous approchez d'une intersection avec une route prioritaire à grande circulation.
- Au signal

qui vous fait obligation de marquer aux carrefours que vous abordez, un temps d'arrêt à la limite de la chaussée transversale.
- Devant un feu rouge.
- Lorsqu'un agent réglant la circulation, vous fait signe d'interdiction de passage.

- Quand vous débouchez d'un parking, garage ou immeuble en bordure de la route.

- Au passage à niveau d'une voie ferrée.

- A l'approche d'un véhicule prioritaire de Police, de Garde Nationale, de pompiers, d'ambulances utilisant des avertisseurs spéciaux, ou bien de colonnes militaires, de forces de police et de cortèges en marche.

- Quand vous êtes en position d'arrêt ou de stationnement.

- Lorsque vous vous apprêtez à faire, marche arrière, demi-tour ou à exécuter une manoeuvre quelconque.

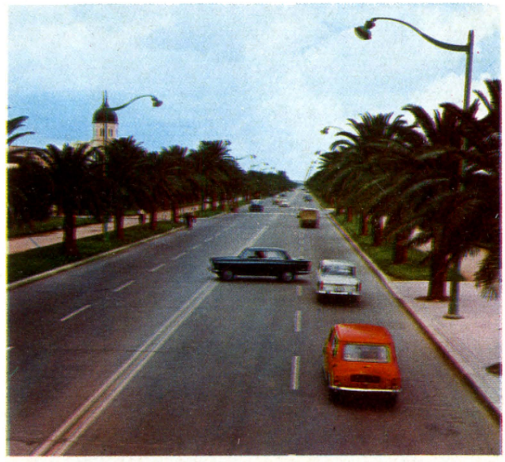

Si vous êtes non prioritaire

vous devez ralentir avant d'aborder le point-limite d'arrêt, pour bien marquer votre intention de céder le passage. **Vous devez ensuite vous arrêter nettement, même si la voie est libre, en évitant de gêner ou de bloquer le trafic transversal.**
Vous ne pouvez vous remettre en marche qu'après vous être assuré qu'il n'y aura aucun risque de collision avec les véhicules prioritaires auxquels vous devez céder le passage.

Si vous êtes prioritaire

soyez quand même prudent. Prenez garde aux conducteurs indisciplinés ou inattentifs. **Même quand vous êtes dans votre bon droit, il vaut mieux renoncer à votre priorité, si cela doit éviter un accident.**

8 CROISEMENTS

Lorsqu'un véhicule venant en sens inverse arrive à votre hauteur, vous devez serrer sur votre droite autant que le permet la présence d'autres usagers.

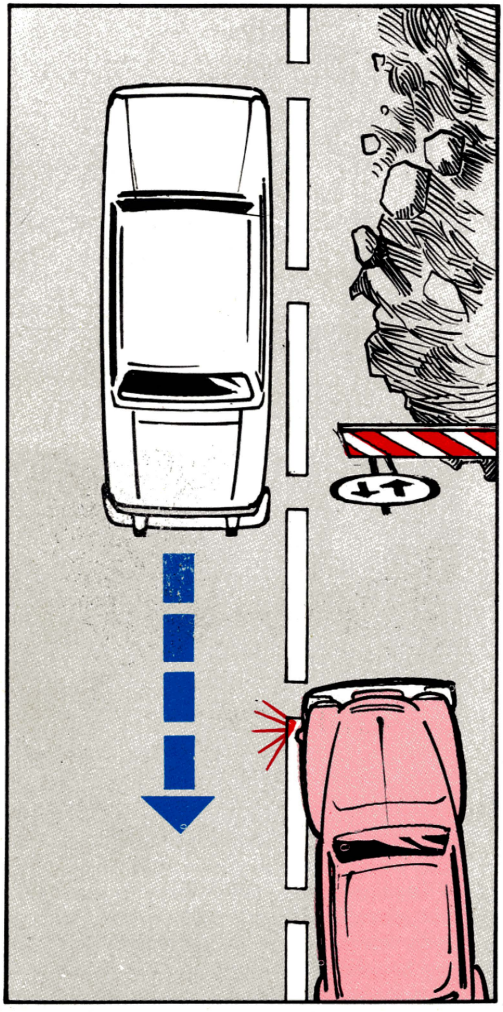

REGLE GENERALE

Les croisements s'effectuent à droite (même dans les mouvements tournants aux carrefours) sauf en cas de signalisation contraire.

- Si un obstacle se trouve sur la moitié et dans le direction de la chaussée que vous empruntez, vous devez céder le passage aux véhicules venant en sens inverse.

- Chaque fois qu'un croisement est rendu difficile par l'étroitesse de la route ou des obstacles s'y trouvant, ralentissez, arrêtez-vous si c'est nécessaire et entendez-vous par gestes clairs avec le conducteur venant en sens inverse, pour établir courtoisement entre vous un ordre de priorité.

9 DEPASSEMENTS

Le dépassement s'effectue par la GAUCHE.

Ne dépassez que si vous pouvez le faire SANS DANGER.
Seule exception à cette règle: le dépassement à droite est autorisé lorsque vous devez et aurez signalé que vous tournez à gauche.

Attention aux risques de collision avec des piétons, des obstacles inattendus, des véhicules venant en sens inverse ou s'apprêtant à tourner à gauche.

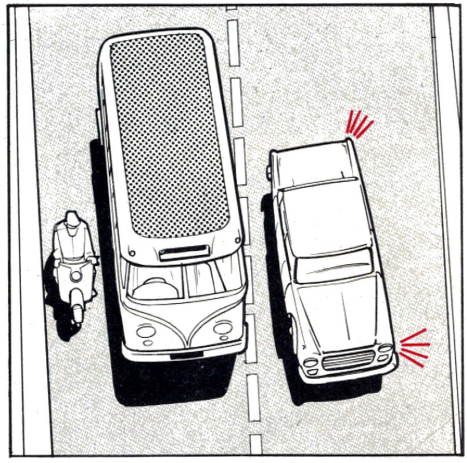

Avant de dépasser

Assurez-vous qu'à l'avant, la visibilité est bonne et la voie libre sur une étendue suffisante pour vous permettre le dépassement à gauche et le retour à droite.
Si le véhicule qui vous précède a amorcé un dépassement, restez à droite jusqu'à la fin de sa manoeuvre et au dégagement de la visibilité.
Sinon, vous pourriez vous trouver subitement face à un véhicule ou un obstacle que seul celui qui vous précède pourrait éviter.

Assurez-vous bien qu'à l'arrière,

- Aucun véhicule vous suivant, ne s'apprête à vous dépasser.
- Regardez dans votre rétroviseur et jetez rapidement un regard vers l'arrière, car il y a presque toujours une zone non visible dans les rétroviseurs.
- Si vous voyez qu'un véhicule a entamé un dépassement à votre égard, vous devez rester à droite et attendre qu'il ait achevé de vous dépasser pour exécuter votre propre manoeuvre.

Avant de commencer votre manoeuvre de dépassement

Avertissez de votre intention suffisamment à l'avance:

- Celui qui vous suit, en mettant en marche vos feux clignotants de gauche.

- Celui qui vous précède, le jour en utilisant votre avertisseur sonore (sauf en cas d'interdiction dans les agglomérations), la nuit en actionnant successivement vos feux de route et vos feux de croisement.

Pendant le dépassement

● Ne « collez » pas au véhicule qui vous précède et ne déboitez qu'à 7 ou 8 mètres au minimum du véhicule qui vous précède pour garder si nécessaire, en cas de danger, la possibilité de retourner immédiatement à droite.

● Sur une route à deux ou trois voies de circulation, si une voiture qui vient d'en face

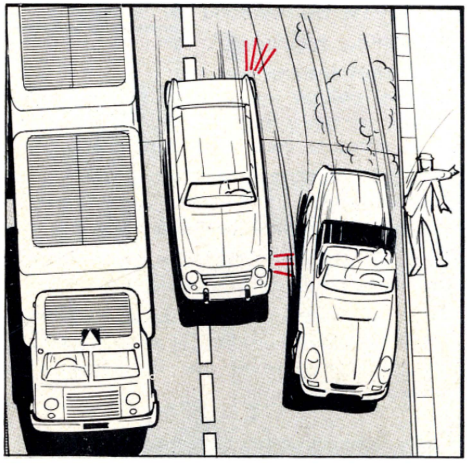

entame un dépassement en même temps que vous, rangez-vous à droite.
Sinon vous risquez une terrible collision par refus de céder la place ou par suite d'une estimation fallacieuse de la distance et des vitesses des véhicules.

● Pour dépasser, portez-vous suffisamment à gauche pour ne pas risquer d'accrocher à droite celui qui vous précède, mais laissez aussi suffisamment d'espace à gauche pour laisser la place au trafic en sens inverse.

● Ne dépassez jamais en empruntant l'une des deux voies à votre gauche d'une route à quatre voies de circulation ou la voie d'extrême-gauche d'une route à trois voies, même si cette voie est libre.

● Sur une route à trois voies vous ne pouvez dépasser que sur la voie centrale et après vous être assuré qu'elle est libre.
Sur une route à deux voies, vous ne devez dépasser en empruntant la voie gauche que si aucun véhicule ne vient en sens inverse.

● Le dépassement doit être effectué rapidement et dans le minimum de temps.
Accélérez de manière à ne pas rester à la hauteur du véhicule à dépasser, et roulez à une vitesse supérieure à la sienne.
Si la puissance de votre véhicule ne vous permet pas de dépasser aisement celui qui vous précède, mieux vaut rester derrière lui.

● **Pour apprécier la distance sur laquelle s'effectue le dépassement, sachez à titre d'exemple qui si le véhicule à dépasser roule à 60 Km/h. et que votre véhicule roule à 70 Km/h., il vous faut 480 m. pour le précéder.**
Si le véhicule à dépasser roule à 90 Km/h. et que votre véhicule roule à 100 Km/h., il vous faut 900 m. pour le dépasser.

Après le dépassement vous devez revenir à droite

● Vérifiez à l'arrière dans votre rétroviseur que vous êtes à une distance suffisante du véhicule dépassé.

● Actionnez à l'avance vos feux clignotants de droite pour avertir de votre intention de retourner à droite.

● Rabattez-vous graduellement vers la droite sans gêner le véhicule dépassé.

DEPASSEMENT INTERDIT

Votre sécurité exige que vous vous absteniez de tout dépassement.

● en cas de visibilité insuffisante.

● par temps de pluie ou de brouillard.

● et en toutes circonstances et en tous lieux susceptibles de vous faire courir des risques d'accidents.

Il est notamment interdit, dans votre interêt, de dépasser:

● Aux passages à niveau:

Restez à votre place à droite dans la file.
En aucun cas, ne cherchez à traverser la voie ferrée, en dépassant le véhicule qui vous précède.
Sinon, vous risquez de provoquer la catastrophe.

● Aux carrefours:

Ne dépassez aucun véhicule aux intersections des routes. Vous devez suivre le véhicule qui vous précède jusqu'à la sortie du carrefour, pour ne pas gêner ou bloquer la circulation.

En plus, vous risquez la collision avec des véhicules débouchant brusquement de votre droite ou de votre gauche.

● A l'approche du SOMMET DES COTES et DANS LES VIRAGES

Tenez l'extrême droite et évitez tout dépassement (sauf des bicyclettes et des cyclomoteurs).

Sinon, vous risquez de vous trouver face à face avec un véhicule surgissant de derrière le sommet de côte ou du tournant.

Vous ne pouvez effectuer de dépassement dans les virages ou à l'approche du sommet des côtes que s'il existe des voies matérialisées par des bandes de peinture de signalisation au sol, et à condition que vous n'utilisiez pas la partie de la chaussée réservée à la circulation en sens inverse.

Il est strictement interdit de dépasser

● *en deuxième position*, c'est-à-dire un véhicule qui est lui-même en train d'effectuer un dépassement d'un autre véhicule, (sauf s'il s'agit d'un vélo, un cyclo-moteur ou une charrette à bras).

● *à un passage pour piétons*, si le véhicule qui précède s'arrête ou ralentit pour céder la priorité aux piétons.

● *à l'arrêt d'un train ou d'un autocar du* côté de la descente ou de la montée des voyageurs, s'effectuant sur la chaussée même.

Laissez-vous dépasser

Si un véhicule veut vous dépasser,

Serrez à droite pour lui laisser le plus de place possible et *Abstenez-vous d'accélérer* pour lui faciliter le dépassement.

C'est une obligation du Code de la Route et aussi une règle de courtoisie.

Même si l'autre effectue un dépassement dangereux, soyez prudent et plus raisonnable que lui et n'aggravez pas le danger en le gênant.

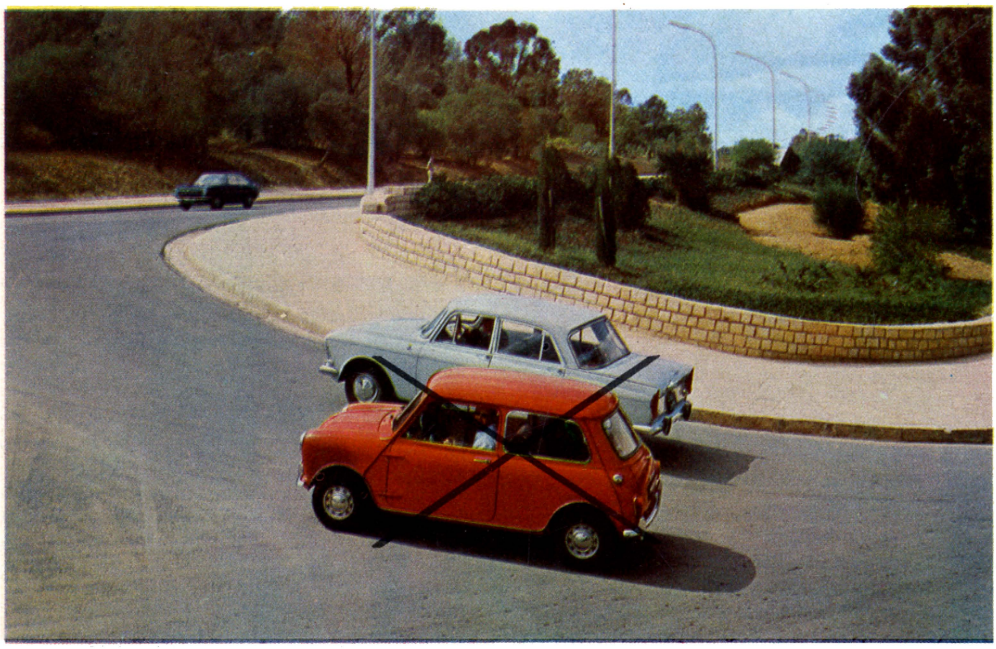

10 CHANGEMENTS DE DIRECTION

AVANT chaque changement de direction vers la gauche, vers la droite, ou vers l'arrière vous devez d'abord:

- **ralentir votre allure**
- **vérifier que la route est libre vers l'avant, sur le côté, et vers l'arrière en regardant dans votre rétroviseur**
- **avertir au préalable les autres usagers de votre intention, en faisant fonctionner votre feu clignotant du côté vers lequel vous voulez vous déplacer, et au besoin en faisant un signe clair avec la main.**

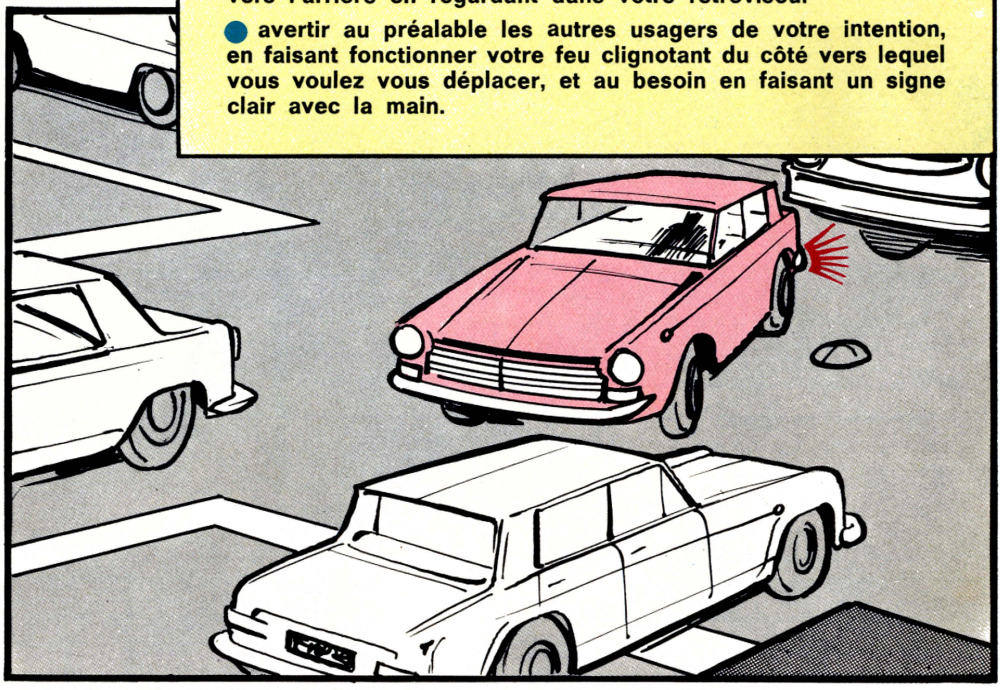

POUR VIRER

En abordant une courbe de la chaussée, réduisez votre allure en rétrogradant votre vitesse, bien avant l'entrée du virage.
Serrez votre droite en suivant sagement la courbe. N'agissez sur votre volant que graduellement par touches légères.
Adaptez votre vitesse à votre visibilité restreinte.
Evitez de freiner brutalement ou de débrayer à l'intérieur de la courbe.
Ne jouez pas au « champion » dans les virages en les abordant à toute vitesse à la corde sur les chapeaux des roues en faisant crisser vos pneus.
Vous risquez de voir votre véhicule échapper à votre contrôle, tournoyer, zigzaguer, entrer en collision avec d'autres véhicules ou des obstacles, se renverser ou sortir de la route.

POUR TOURNER A GAUCHE DANS UN CARREFOUR

Changez de file bien avant le carrefour, en vous mettant en position de présélection sur la gauche.
Tournez aussi largement que possible en vous déplaçant progressivement vers la droite dans la voie dans laquelle vous vous engagez, à condition de ne pas gêner les véhicules venant derrière vous.
Quand deux ou plusieurs conducteurs obliquant à gauche se rencontrent dans un même carrefour, ils doivent passer courtoisement à tour de rôle en *respectant la priorité de droite.*

POUR TOURNER A DROITE DANS UNE INTERSECTION

Serrez à droite et tournez aussi court que possible.

POUR CONTOURNER UN REFUGE OU UN TERRE-PLEIN

Sauf indications contraires de la signalisation, vous devez contourner un refuge ou un terre-plein par la droite.

POUR FAIRE DEMI-TOUR

Vous devez éviter de faire demi-tour sur route, si la circulation est dense, et si la visibilité est réduite.
Il est plus prudent de continuer jusqu'au prochain carrefour pour y tourner.

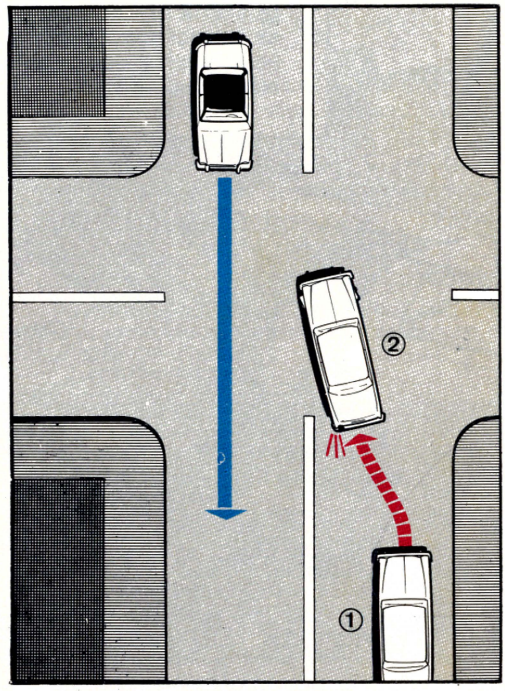

N'oubliez pas d'interrompre le signe de votre feu clignotant, une fois que vous avez terminé votre changement de direction.

POUR FAIRE MARCHE ARRIERE

Vous devez attendre que la voie soit libre à l'arrière et bien avertir les autres usagers de votre intention.

Vérifiez bien sur le côtés et vers l'arrière que vous ne risquez pas de heurter des véhicules, des piétons, de petits enfants, des animaux ou des obstacles non apparents.

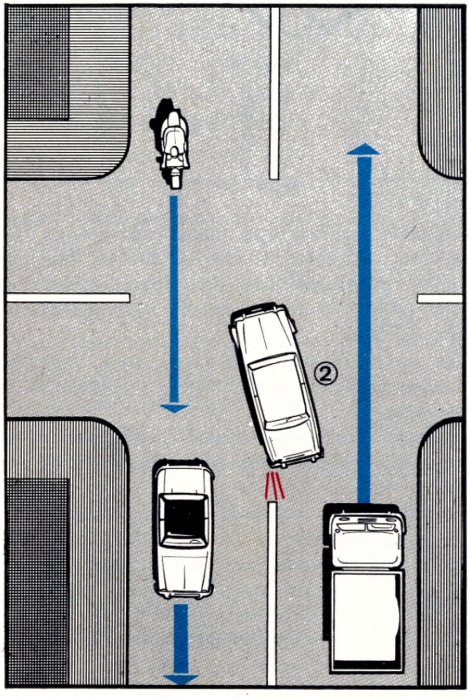

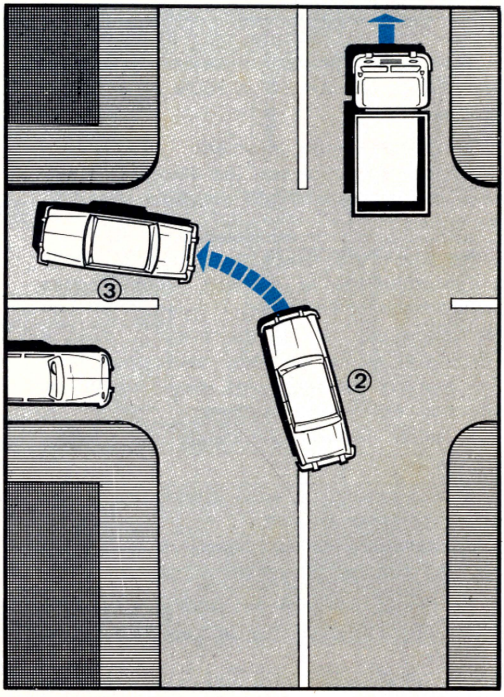

POUR MANOEUVRER

Assurez-vous d'abord que vous avez suffisamment de place pour exécuter votre manoeuvre qui ne doit pas gêner la circulation ou faire courir le risque d'une collision.

Avertissez les autres usagers de chacun de vos changements de direction, au fur et à mesure de votre manoeuvre.

11 MAITRISE DU VEHICULE

Il ne suffit pas de savoir faire avancer, guider et arrêter votre véhicule. Il faut aussi et surtout apprendre à en avoir la maîtrise.

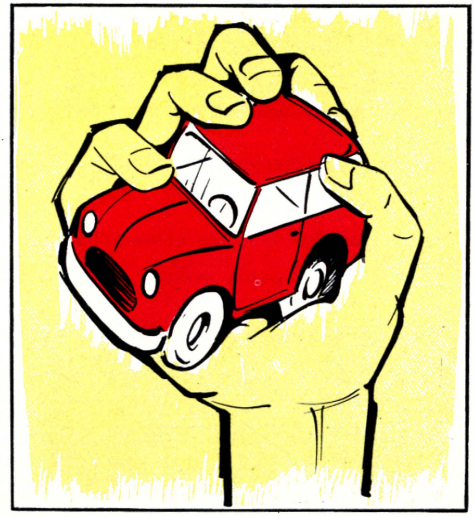

● Pour cela, il faut en conduisant, consacrer toute votre attention à la route et à la circulation.

● Ne lâchez jamais le volant.
Conduisez en souplesse, les deux mains placées de chaque côté du diamètre supérieur du volant.

● Ne laissez pas votre main ou votre coude à l'extérieur de la portière. Vous risquez l'accrochage et l'infirmité.
Ne faites pas de gestes avec la main à l'extérieur de la portière, sauf pour faire des signaux indiquant vos changements de direction aux autres usagers.
Tout geste inconsidéré risque de troubler les autres conducteurs.

● En conduisant, ne vous abandonnez à des effusions sentimentales.
Vos passagers doivent rester à leur place pour ne pas gêner vos mouvements.

● Ne prenez pas plus de passagers qu'il n'y a de sièges prévus par le constructeur du véhicule.
N'encombrez pas votre véhicule avec des objets qui peuvent réduire votre visibilité, gêner vos mouvements ou risquer de chuter sur vous ou sur vos passagers.
Ne surchargez pas votre véhicule au-delà du poids agréé par le constructeur de votre véhicule.
Toute gêne de conduite ou toute surcharge de passagers ou d'objets, peuvent vous faire perdre à tout moment la maîtrise de votre véhicule.

● Apprenez à connaître les réactions et les limites d'utilisation de votre véhicule.
Examinez bien le comportement de votre véhicule au freinage, dans les virages, au ralenti, en pleine course et décelez ses défauts possibles pour les faire réparer, et ses limites d'utilisation pour y adapter votre conduite.
Ne poussez jamais à fond votre véhicule. Laissez toujours une marge de puissance en réserve.
Selon le nombre de vos passagers et la charge d'objets, votre véhicule se comporte différemment.
Adaptez votre conduite à votre chargement.
Si vous prenez les commandes d'un véhicule qui ne vous est pas familier, ou que vous n'avez pas conduit depuis longtemps, soyez particulièrement attentif et prudent.
Un conducteur débutant doit faire preuve de vigilance.

Les experts estiment qu'il faut avoir conduit sur 250.000 Km. pour faire un conducteur ayant des réflexes normaux.

Mais si vous êtes un conducteur expérimenté, ne faites pas une confiance absolue à vos réflexes acquis.
Il peut se présenter à chaque moment des situations nouvelles, nécessitant des réactions inhabituelles.

N'oubliez pas qu'en toutes circonstances, vous devez avoir la maîtrise de votre véhicule et ne pas être un danger ou une gêne pour la circulation.

12 ATTENTION AUX PIETONS

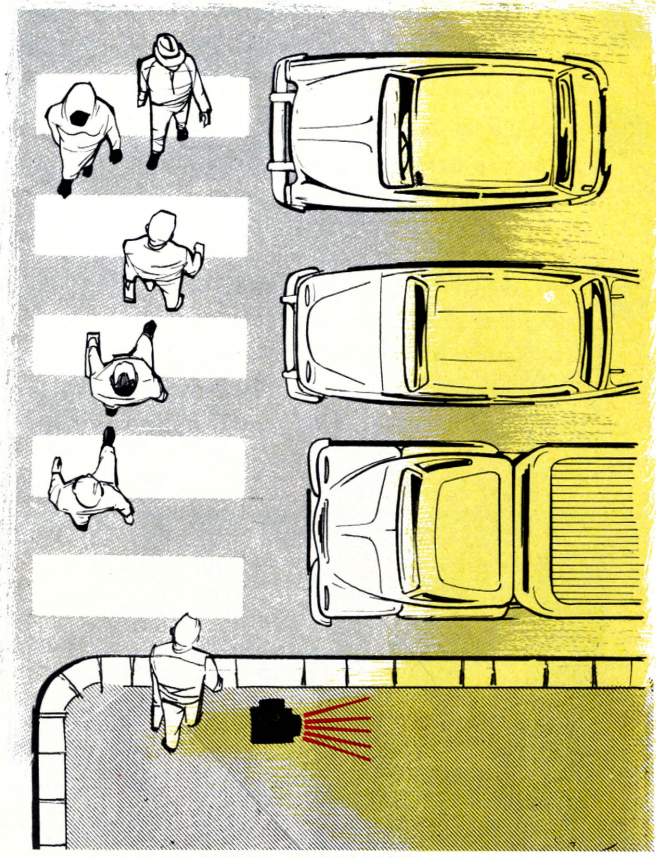

Avant de franchir les passages pour piétons, matérialisés par des marques sur la chaussée, réduisez votre allure et roulez avec précaution, car sur ces passages les piétons ont la priorité.

Vous ne devez franchir ces passages que s'il n'y a pas de danger pour les piétons qui s'y sont engagés.

Au besoin, arrêtez votre véhicule pour leur permettre de traverser la chaussée.

Si vous tournez à droite ou à gauche, veillez, tout en ralentissant, à ne pas être surpris ou à surprendre des piétons en train de traverser la chaussée sur laquelle vous vous engagez. Vous devez les laisser passer en toute sécurité.

Méfiez-vous des piétons distraits, indécis ou peureux. Mieux vaut vous arrêter et leur céder le passage.

Soyez particulièrement prudent en présence de personnes âgées, de femmes accompagnant ou portant des enfants en bas-âge, d'infirmes et d'aveugles. Ayez la politesse et l'humanité de leur céder le passage en les rassurant sur leur sécurité par geste clair.

Ecartez-vous suffisamment du bord du trottoir ou de la bordure de la chaussée lorsqu'un piéton s'y trouve en danger d'être accroché par votre véhicule.

N'effrayez pas les piétons en fonçant sur eux à toute vitesse et en freinant au dernier moment. C'est un jeu cruel et dangereux.

En ville et en campagne, attention aux voitures à bras et aux véhicules hétéroclites dont les conducteurs ne sont pas bien conscients des dangers qu'ils courent sur la chaussée.

Sur les routes et les pistes, vous devez faire très attention aux bergers, aux caravanes, aux femmes et aux hommes travailleurs de la campagne, aux voyageurs à pied, aux cavaliers, âniers, chameliers et charretiers.
Tenez compte de leur ignorance des dangers de la circulation et veillez vous-même à leur sécurité en redoublant de prudence à leur approche.

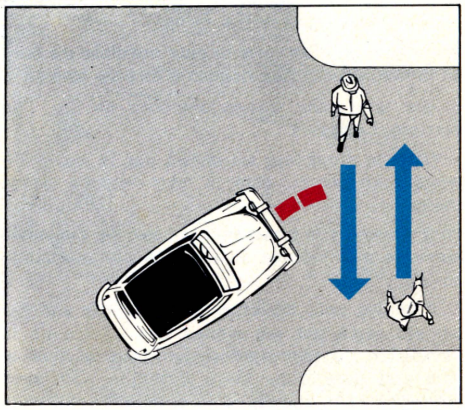

PRENEZ GARDE AUX ENFANTS

Les enfants sont souvent inconscients des dangers de la circulation et leurs réactions sont parfois imprévisibles. *Aux abords des écoles* aussi bien dans les villes et villages que sur les routes, veillez à rouler lentement. Soyez prêt à freiner, dès que vous apercevez des enfants au bord de la route.

Même si l'enfant est imprudent ou insouciant, vous devez faire preuve de vigilance pour le préserver malgré lui.

CASERNES, USINES, STADES, GARES

Aux abords des casernes, usines, stades et gares, ralentissez et prenez garde aux entrées et sorties impromptues de groupes qui peuvent déboucher sur la chaussée.

ARRETS D'AUTOCARS

Lorsque vous vous apprêtez à dépasser par la gauche un autocar à l'arrêt, réduisez votre vitesse, avertissez de votre intention de dépassement et au besoin roulez au pas ou arrêtez-vous carrément.

A tout moment, des passagers de l'autocar, souvent cachés par l'avant de ce véhicule, peuvent franchir inopinément le chaussée devant vous.

PIETONS ATTENTION

Votre sécurité dépend aussi et surtout de votre comportement.

■ **Votre place est sur le trottoir** et non sur le chaussée qui est réservée aux véhicules.

■ Lorsqu'il n'y a pas de trottoir, marchez le plus loin possible des bords de la chaussée ou en campagne sur le bas-côté de la route.

■ Prenez l'habitude de marcher à gauche, face au danger. Vous verrez venir les véhicules, au lieu de leur tourner le dos, et vous pourrez les éviter.

■ La nuit, écartez-vous le plus possible du bord de la chaussée. Vous risquez d'être vu trop tard.

■ Sur une route étroite, marchez en file, l'un derrière l'autre.

■ Si vous conduisez un enfant par la main, faites-le marcher du côté le plus éloigné de la chaussée.

Pour traverser la chaussée, utilisez les passages réservés aux piétons et signalés par marquage au sol.

■ Attendez pour traverser, que le trafic s'arrête s'il est réglé par les signes des agents de la circulation ou par signaux lumineux et que la voie soit libre dans votre direction. Obéissez aux signes des agents de la circulation qui vous indiquent si vous devez traverser ou attendre.

■ Tenez votre droite et groupez-vous pour traverser la chaussée sur un passage réservé aux piétons.

■ S'il n'y a pas des passages pour piétons à moins de 50m., traversez perpendiculairement aux trottoirs ou aux bas-côtés pour rester le moins de temps possible sur la chaussée.

■ Avant de traverser, montrez bien votre intèntion de le faire et regardez bien alternativement à droite et à gauche, pour vous assurer qu'aucun véhicule venant de l'une ou de l'autre direction, ne risque de vous renverser.

N'oubliez pas que si un piéton peut s'arrêtér instantanément, un véhicule ne peut pas être arrêté sur le champ. Malgré le freinage, il continue sa course sur une certaine distance proportionnellement à sa vitesse.

Mieux vaut vous arrêter et laisser passer le véhicule, même si vous avez la priorité sur un passage réservé aux piétons.

■ Lorsque vous traversez la chaussée, ne flânez pas, ne lisez pas et consacrez toute votre attention au trafic.

Hâtez-vous de traverser pour être en sécurité sur le trottoir ou sur le bascôté.

■ Apprenez à vos enfants les mêmes règles de prudence et rendez-les conscients des dangers de la circulation. Interdisez-leur de JOUER sur la route à proximité de la chaussée, que ce soit en campagne ou dans les agglomérations. Sinon, vous les exposez à la souffrance et à la mort.

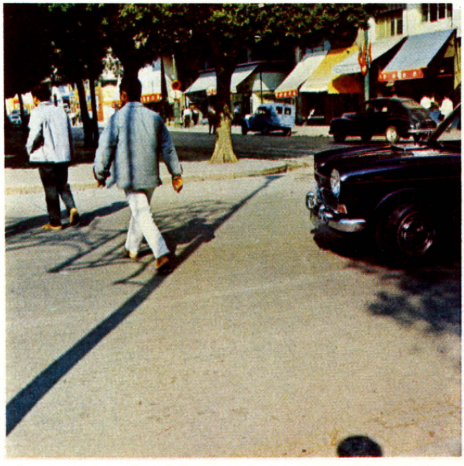

13 PITIE POUR LES ANIMAUX

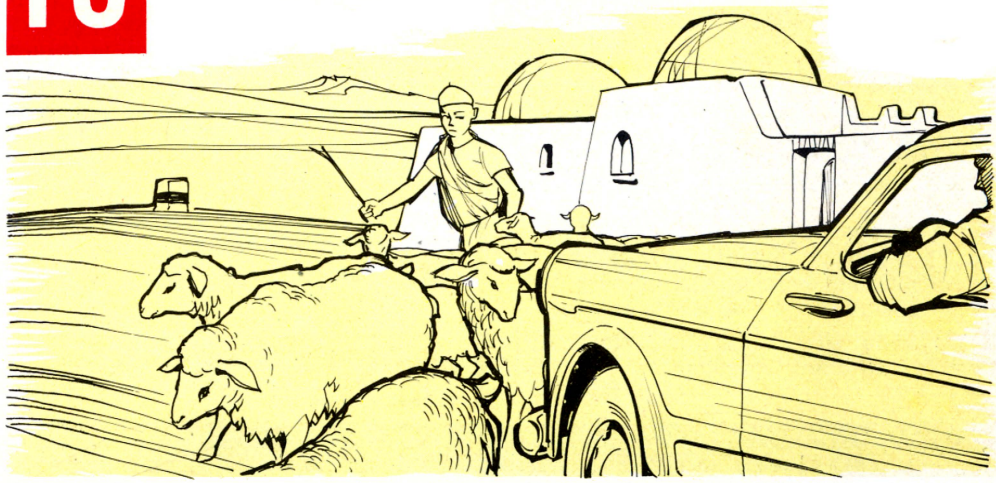

● Si un chien, un chat ou un autre animal errant se trouve sur votre route, épargnez-le, en l'évitant et au besoin en vous arrêtant avec toutes les précautions usuelles.

● Méfiez-vous des troupeaux ou des animaux isolés (bestiaux, moutons, chèvres, chevaux, ânes, chameaux) en marche, en pacage ou à l'arrêt sur les bas-côtés de la route. Ils peuvent à tout moment traverser la route.

● Votre passage peut les effrayer et les jeter au milieu de la chaussée.

● Attention aux véhicules à traction animale, dont les conducteurs peuvent négliger ou perdre la maitrise des animaux attelés.

● Avertissez-les de votre approche et prenez soin de ne les croiser ou les dépasser qu'avec prudence.

● Ne soyez pas indifférent ou cruel envers les bêtes que leur stupidité ou leur affolement exposent aux vicissitudes de la circulation.

● La vie sauve d'un animal vaut la peine d'un ralentissement, d'une manoeuvre d'evitement ou d'arrêt.

● En même temps, vous évitez pour vous-même le risque de l'accident que provoquerait le choc.

14 LES "DEUX ROUES"

AUTOMOBILISTES

- Ne les approchez pas de trop près et ne les dépassez qu'après avertissement et en laissant entre eux et vous un espace à votre droite d'au moins un mètre.
- Ne vous laissez pas surprendre et comptez avec leur imprudence.

CONDUCTEURS DE "2 ROUES"

- Soyez sur vos gardes. Ne commettez pas d'imprudences. Votre équilibre est précaire et vous manquez de protection en cas de chute ou de collision. Ne jouez pas avec la mort, en zigzaguant, et en vous faufilant.
- Ne lâchez jamais le guidon ou les pédales.
- N'oubliez pas que vous êtes soumis aux mêmes règles de circulation que les automobilistes, mais vous devez être encore plus prudents qu'eux.
- Roulez à droite des files de véhicules. Si une file s'arrête, restez à votre place.
- A l'arrêt ne vous placez jamais devant une voiture ou une file de voitures, les empêchant ainsi de partir.
- Ne circulez jamais de front à plusieurs. Vous devez rouler à la file, l'un derrière l'autre.

Les conducteurs des véhicules à 2 roues (motocyclettes, vélomoteurs, cyclomoteurs, bicyclettes) sont particulièrement vulnérables, du fait de leur instabilité.

Un petit choc ou un léger accrochage peut entrainer leur chute avec de graves conséquences.

- La nuit, vous êtes en danger. Ne roulez sur la chaussée et toujours le plus à droite possible que si votre engin est éclairé à l'avant et à l'arrière.
- Pour changer de direction, faites signe avec le bras suffisamment à l'avance et vérifiez d'abord en regardant rapidement à l'arrière, que vous pouvez passer sans danger.
- Soyez prudent dans les carrefours et attendez votre tour pour passer en sécurité.

● Faites très attention aux piétons qui peuvent vous surprendre et provoquer une collision aussi grave pour eux que pour vous-même.

● Ne transportez pas d'objets lourds ou encombrants.

● Il vous est interdit de transporter une autre personne que vous-même, sur les bicyclettes et les cyclomoteurs.

● Sur les motocyclettes et les vélomoteurs sans side-car, vous pouvez prendre un seul passager lorsqu'il y a un siège prévu à cet effet.

● Conducteur et passager doivent s'asseoir à califourchon.

● Evitez de transporter des enfants en bas-âge, vous leur feriez courir des grands risques.

● Ne laissez pas vos jeunes enfants se lancer à bicyclette sur les routes à grande circulation. Vous devez les protéger contre leur propre inconscience des dangers de la route.

● Jeunes gens qui montez des engins pétaradant à « 2 rous », conduisez raisonnablement. N'essayez pas « d'épater » en prenant des risques dont les conséquences peuvent être désastreuses.

● **Le port du casque est obligatoire pour les conducteurs de motocyclettes et de vélomoteurs, en dehors des agglomérations.** Portez-le pour votre protection contre les fractures crâniennes, en cas de chute.

● Il est très dangereux pour vous et votre passager de rouler sur un « deux roues » en portant des vêtements traditionnels tels que « Djebba », « burnous », « écharpe », « pantalons bouffants », « safsari », « malia », etc...

Ces vêtements flottants sont à proscrire car ils risquent d'être pris dans l'engrenage de votre engin ou d'être accrochés par un autre véhicule ou un obstacle entrainant la chute et l'accident.

15 CONDUIRE LA NUIT

Pour conduire la nuit, vous devez

bien VOIR et ETRE VU mais NE PAS EBLOUIR

Dès la tombée du jour (ou en cas de brouillard, pendant la journée) vous devez enclencher vos feux d'éclairage et de signalisation.

Avant de prendre la route, contrôlez si vos feux d'éclairage et de signalisation fonctionnent bien et sont correctement réglés.

En cas de panne de l'un quelconque de ces feux, vous devez le remplacer sur le champ ou bien vous abstenir de circuler. Sinon vous risquez l'accident, ou tout au moins l'amende et l'immobilisation forcée de votre véhicule. Faites règler périodiquement vos phares.

Il est interdit de rouler avec des phares mal réglés dont les faisceaux n'éclairent pas convenablement la route, gênant les autres conducteurs en troublant leur vision.

La nuit, soyez plus attentif et très prudent.

A tout moment, un véhicule non éclairé, un piéton, un animal ou un obstacle quelconque peut surgir brusquement dans le champ d'éclairage de vos feux. Ne vous laissez pas surprendre et restez sur vos gardes. Vous devez adapter votre vitesse à votre champ de visibilité en tenant compte de la distance nécessaire à l'arrêt en cas de freinage.

Rappelez-vous que par temps clair, votre route n'est éclairée efficacement:

par vos feux de route (grands phares) que sur la distance règlementaire de 100 m.

par vos feux de croisement (« code ») que sur la distance obligatoire de 30 m.
Pour arrêter votre véhicule à temps en cas de freinage au moment où vous apercevez un obstacle quelconque à la limite extrême de votre champ de visibilité nocturne, vous ne devez pas dépasser normalement:

50 Km/h. si vous utilisez les feux de croisement.

90 Km/h. si vous utilisez les feux de route.
Ces vitesses doivent être encore plus réduites, si vos phares sont faibles ou mal réglés, si vos reflexes sont lents, si la chaussée est humide ou bien par temps de brouillard ou de pluie.

Utilisez correctement vos feux:

les feux de route (grands phares) sur les voies non éclairées hors des agglomérations. Ne les utilisez pas à l'intérieur des agglomérations.

les feux de croisement (« code »).
— en cas de croisement avec un autre usager de la route venant en sens inverse;
— quand vous roulez derrière un autre véhicule;
— et en ville si les rues sont mal ou non éclairées.

les feux de position (« ville ») sur une route bien éclairée en ville ou en campagne, en position d'arrêt ou de stationnement sur une voie de circulation mal ou non éclairée.
Il est expressément interdit d'éblouir les conducteurs de véhicules venant en sens inverse ou vous précèdant, en utilisant et en maintenant vos feux de route (grands phares).

En cas de croisement ou bien dès que vous approchez de l'arrière d'un autre véhicule, vous devez, **tout en ralentissant et en redoublant d'attention,** passer aux feux de croisement (« code »), à une distance minumum de 200 m.

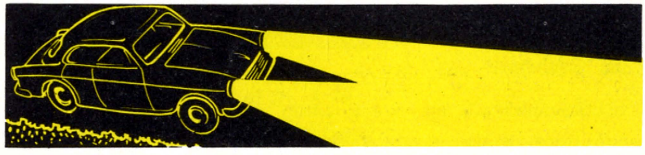

En éblouissant les autres usagers de la route, vous commettez contre leur vue une agression qui risque de leur faire perdre la maîtrise de leur véhicule et provoquer de graves accidents.

Evitez aussi d'aveugler les piétons avec vos grands phares car l'éblouissement peut leur faire perdre le sens de la direction et les jeter sous vos roues.
Abstenez-vous d'éblouir les animaux, car la lumière forte les hypnotise et les attire dans votre direction, au risque d'un écrasement cruel qui peut aussi vous mettre en danger.

Quand vous conduisez la nuit, ne regardez pas les phares des véhicules venant en sens inverse. Observez le bord droit de la route le plus loin possible.
Si le conducteur venant en sens inverse ou vous suivant vous éblouit avec ses grands phares, ralentissez et soyez prêt à freiner, en vous écartant prudemment. Au besoin arrêtez-vous.

16 ARRET ET STATIONNEMENT

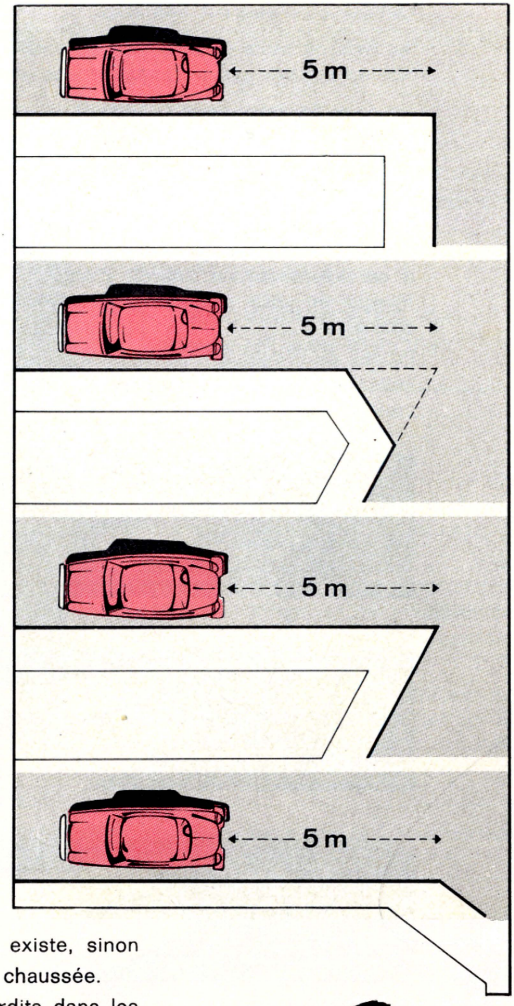

Avant de vous arrêter, prenez garde aux véhicules qui vous suivent. Avertissez-les de votre intention suffisamment à l'avance avec vos feux « STOP » en actionnant votre pédale à freins ou avec un signe de la main.
Ne vous arrêtez brusquement qu'en cas d'urgence pour éviter une collision à l'avant. Même dans ce cas, efforcez-vous d'éviter en même temps, la collision avec le véhicule qui vous suit.
Abstenez-vous en toutes circonstances de vous arrêter volontairement ou de stationner là où votre véhicule risque de gêner ou de mettre en danger la circulation.
Pour cela, rangez correctement votre véhicule.
Dégagez au maximum la chaussée.
Dans les voies à double sens, ne vous arrêtez et ne stationnez qu'*à droite:*

- dans les agglomérations, le long des trottoirs et s'il n'y en a pas, sur le bord droit de la chaussée, tout en laissant à votre droite un passage libre pour les piétons.
- en campagne, sur les accotements s'il en existe, sinon le plus possible à droite en bordure de la chaussée.

L'arrêt et la stationnement à gauche, sont interdits dans les voies à double sens. En vous arrêtant à gauche, vous coupez la circulation deux fois, à l'aller et au départ, et vous contrevenez à la règle de circulation à droite.
Lorsque vous voulez vous arrêter et stationner à gauche dans les voies à double sens, vous devez d'abord changer de direction pour placer votre véhicule sur la droite de la chaussée.
Vous ne pouvez vous arrêter pour stationner à gauche que dans les voies à sens unique à condition que l'arrêt et le stationnement y soient autorisés et que vous n'y gêniez pas la circulation.

L'ARRET, soit le temps nécessaire pour l'embarquement ou le débarquement de personnes et de choses, n'est autorisé pour un court moment, que là où votre véhicule ne risque pas d'être une gêne ou un danger pour la circulation des véhicules et des piétons.

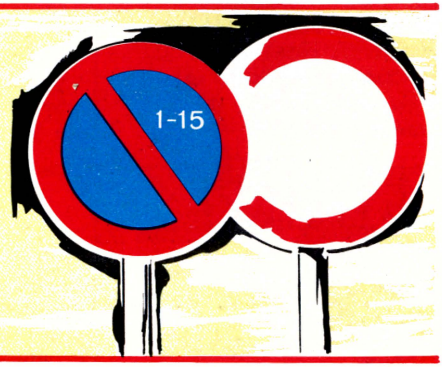

L'arrêt ainsi défini est toléré pendant un bref laps de temps:

- aux endroits pourvus du signal « stationnement interdit »

- devant les entrées et sorties de passages publics et privés (salles de spectacles, gares, aérogares, bureaux de poste, commissariats de police, casernes de sapeurs-pompiers, hôpitaux, garages, etc...).
Cependant le stationnement y est formellement prohibé.

Rappelez-vous en outre que l'arrêt et le stationnement sont interdits, même si aucune signalisation ne l'indique:

- En pleine voie, sur la partie de la chaussée destinée à la circulation.

- Sur les trottoirs.

- Sur les passages réservés aux piétons.

- A la hauteur ou à proximité des passages à niveaux.

- Sur les voies ferrées, les ponts et dans les tunnels.

- A proximité des chantiers de travaux installés sur la chaussée.

- Dans les virages, aux sommets des côtes et à tous les endroits où la visibilité serait inférieure à 50 m.

- A la hauteur d'un véhicule déjà arrêté en double file.

- Sur une voie à double sens si le passage laissé libre ne permet pas ou rend malaisé le croisement de deux autres véhicules.

- Sur une voie à sens unique, si le passage libre est réduit à moins de 3 m.

- Aux bifurcations, intersections de deux routes et aux carrefours, dans les agglomérations à moins de 3 m. et en campagne à moins de 10 m. des voies transversales.

- A côté de signaux routiers si votre véhicule risque de gêner ou d'empêcher leur visibilité.

Lorsque vous voulez STATIONNER, c'est-à-dire quitter votre véhicule et le laisser à l'arrêt pendant quelque temps,

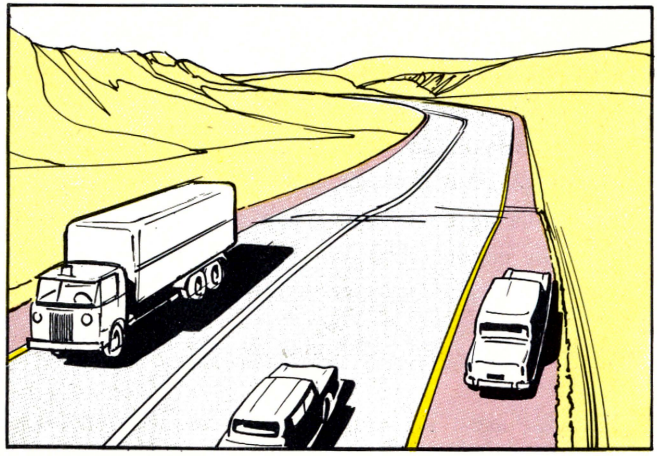

UTILISEZ :

- dans les agglomérations, de préférence les parcs de stationnement ou bien les rues où le stationnement est autorisé.
- en campagne, les accotements ou l'extrême bord droit de la chaussée.

Ne cherchez pas à stationner coûte que coûte le plus près possible du lieu que vous voulez atteindre. La sécurité et la facilité de la circulation valent la peine de faire quelques dizaines de mètres à pied.

Ne stationnez pas aux endroits pourvus du signal.

STATIONNEMENT INTERDIT

Dans les agglomérations, avant de stationner, vérifiez bien si les signaux installés par l'autorité municipale prescrivent:

- le stationnement unilatéral permanent, autorisé d'un seul côté de la rue désigné une fois pour toutes.
- le stationnement bilatéral autorisé des deux côtés de la rue.
- le stationnement bilatéral alterné, qui doit s'effectuer les jours pairs du côte des numéros pairs et les jours impairs du côté des numéros impairs des immeubles bordant la rue, le changement de côté devant s'opérer tous les jours entre 20 heures 30 et 21 heures.

L'inobservation des interdi-

ctions, des restrictions ou des limitations horaires de stationnement, est un acte d'égoisme et d'indiscipline, préjudiciable à la bonne organisation et à la sécurité de la circulation.

- Obéissez aux injonctions de circuler des agents de la forme publique lorsque ceux-ci estiment exceptionnellement nécessaire de dégager la voie, même aux endroits où l'arrêt et le stationnement sont normalement autorisés.

- Parquez votre véhicule en le manoeuvrant correctement sans toucher aux autres véhicules en stationnement. Ne gaspillez pas de place. mais ne bloquez pas les autres véhicules et laissez-leur la place suffisante pour ouvrir leur portière et repartir aisément.

Avant de quitter votre véhicule;

- coupez le moteur.
- serrez le frein à main ou engagez une vitesse et au besoin sur une route en pente, placez des cales sous vos roues.
- retirez la clé de contact.
- fermez les glaces et verrouillez les portières.
- de nuit ou par temps de brouillard, signalez votre véhicule, en allumant du côté de la chaussée, soit un feu de position et un feu rouge arrière, soit un feu de stationnement bien visible, sauf dans les rues éclairées des agglomérations munies d'un éclairage public, si la Municipalité l'autorise.

- N'ouvrez aucune de vos portières qu'après vous être assuré au préalable que vous pouvez le faire sans danger. Sans cette règle de prudence, vous risquez de heurter un autre véhicule, un cycliste, un piéton ou d'être vous-même heurte.

- Descendez et faites descendre vos passagers du côté du trottoir ou de l'accotement, en faisant néanmoins attention.

- Ne vous éloignez du lieu de stationnement qu'après avoir pris toutes les précautions pour prévenir tout risque d'accident ou de vol.

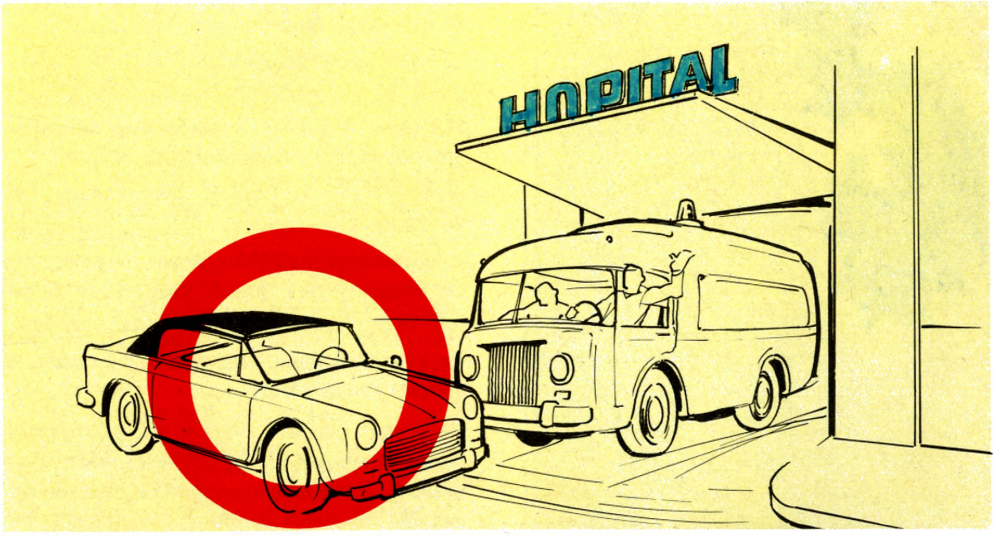

17 PASSAGE DES POINTS DANGEREUX

N'oubliez jamais que la route est semée d'embûches. Redoublez d'attention et de prudence lorsque vous abordez un point dangereux quelconque, même s'il n'est pas signalé.

C'est une folie de ne pas ralentir:

- **aux carrefours**
- **dans les virages et les bifurcations.**

Soyez vigilant et modérez votre allure à l'approche et pendant la traversée:

- d'un pont
- d'un passage à niveau gardé ou non gardé

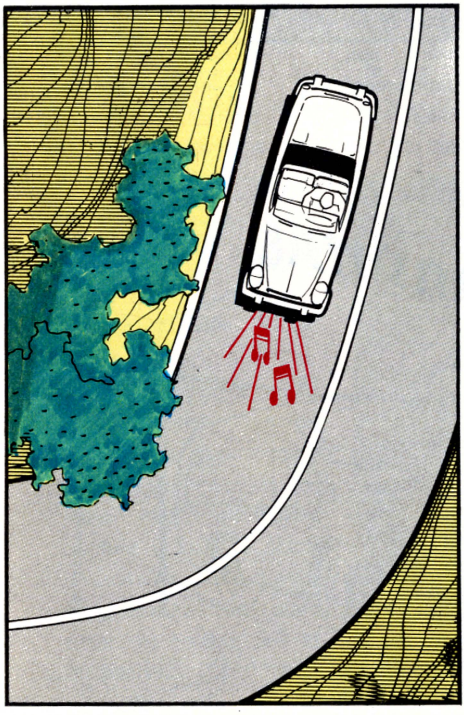

- d'un tunnel
- d'un oued à gué
- d'un chantier de travaux sur la voie
- d'une agglomération ou d'un point de rassemblement
- d'une école, d'une caserne, d'une usine, d'un arrêt de transports publics, etc...

Restez maître de votre véhicule et adaptez votre vitesse à l'état:

- des routes à dénivellations
- des chaussées en mauvais état ou à gravillons
- des pistes sablonneuses ou à cailloux
- des voies étroites ou tortueuses.

Lorsque vous abordez une route en pente raide ou de montagne, roulez prudemment et passez la vitesse la plus convenable pour grimper ou descendre en toute sécurité.

A la montée, facilitez le dépassement des véhicules plus rapides.

A la descente, ne roulez jamais au point mort ou moteur arrêté. Mieux vaut rouler modérément et épargner tout freinage prolongé.

Soyez prêt à toute éventualité en arrivant au sommet d'une côte.

Ne prenez pas des risques au passage des lieux dangereux. Vous éviterez d'en faire des « points noirs » endeuillés par les accidents.

18 CONDUIRE PAR MAUVAIS TEMPS

De jour et de nuit, la conduite par mauvais temps exige plus de prudence et d'attention.

● Par temps de PLUIE ou de BROUILLARD, tenez compte de la diminution de la visibilité.
Faites fonctionner vos essuie-glace et au besoin vos feux de croisement, même le jour, si vous ne voyez pas à moins de 100 m.

ALLEZ DOUCEMENT
et
NE PRENEZ PAS DE RISQUES

● Par temps FROID, pensez à allumer votre chauffage pour DESEMBUER votre pare-brise.
● PENDANT et APRES la pluie, rappelez-vous que la route mouillée devient glissante et n'offre plus d'adhérence suffisante à vos roues.
Attention au DERAPAGE possible, si vous freinez ou braquez brusquement votre véhicule sur une chaussée mouillée ou boueuse.
● En dépassant ou lorsque vous allez être dépassé, écartez-vous suffisamment de l'autre véhicule pour éviter les ECLABOUSSURES par ejections d'eau et de boue sur le pare-brise. C'est dangereux pour le conducteur du véhicule éclaboussé et incorrect de la part du conducteur responsable.
● Par temps d'ORAGE, si vous êtes sensible à la foudre et au tonnerre, mieux vaut vous arrêter sur le bas-côté de la

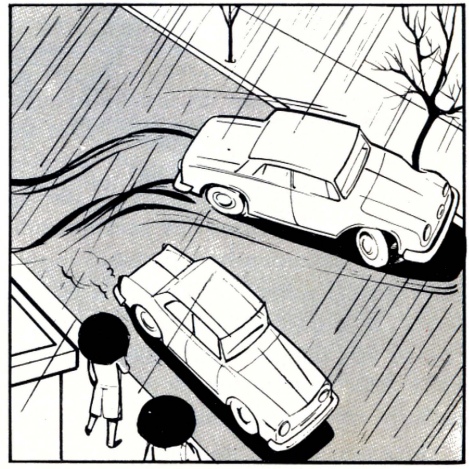

chaussée en signalant votre véhicule avec vos feux réglementaires, et attendre l'accalmie pour reprendre votre route.

Méfiez-vous des C R U E S des «Oueds» (courants d'eau) dont les plate-formes normalement « guéables » à sec coupent de nombreuses routes en Tunisie.
Quand il pleut fortement, même loin de la route sur laquelle vous roulez, les passages de ces « oueds se remplissent de masses d'eaux profondes et mues par un fort courant.
Si vous traversez en pleine crue, vous risquez la noyade et tout au moins la perte de votre véhicule. Attendez la fin de la crue et ne traversez qu'après avoir vous être assuré que vous pouvez le faire sans danger.

19 CONDUCTEURS PROFESSIONNELS

CHAUFFEURS

de taxis, de voitures de louage, d'autocars, de camions, de tracteurs et d'engins de travaux publics,

vous êtes des professionnels de la conduite, responsables des personnes et des biens que vous transportez.

Vous devez donner l'exemple de la prudence, de la discipline et de la courtoisie. Pensez aux dangers particuliers qu'offre votre véhicule (dimensions plus grandes- poids plus lourd - visibilité plus réduite).

● Observez scrupuleusement toutes les règles de la sécurité et respectez les limitations de vitesse qui sont imposées à la catégorie de votre véhicule.

● Ne gênez pas et ne mettez pas en danger les autres usagers. Laissez le passage aux véhicules plus rapides que le vôtre.

● Ne chargez pas exagérément votre véhicule.

Arrimez bien correctement votre chargement pour qu'il ne constitue pas un danger pour les autres usagers de la route.

● Si vous conduisez un « poids lourd » qui suit un autre « poids lourd », laissez toujours un grand espace entre votre véhicule et celui qui vous précède, permettant aux autres voitures de vous dépasser et de se rabattre sur la droite devant vous.

● Utilisez toujours vos signaux suffisamment à l'avance, lorsque vous entreprenez une manoeuvre, un changement de direction, une réduction de vitesse ou un arrêt.

● Lorsque vous vous arrêtez, dégagez la chaussée au maximum et signalez bien votre véhicule en stationnement le jour comme la nuit.

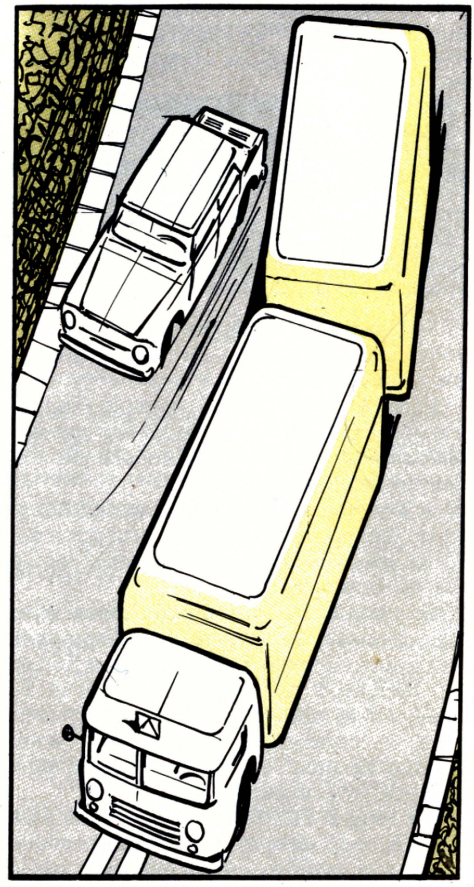

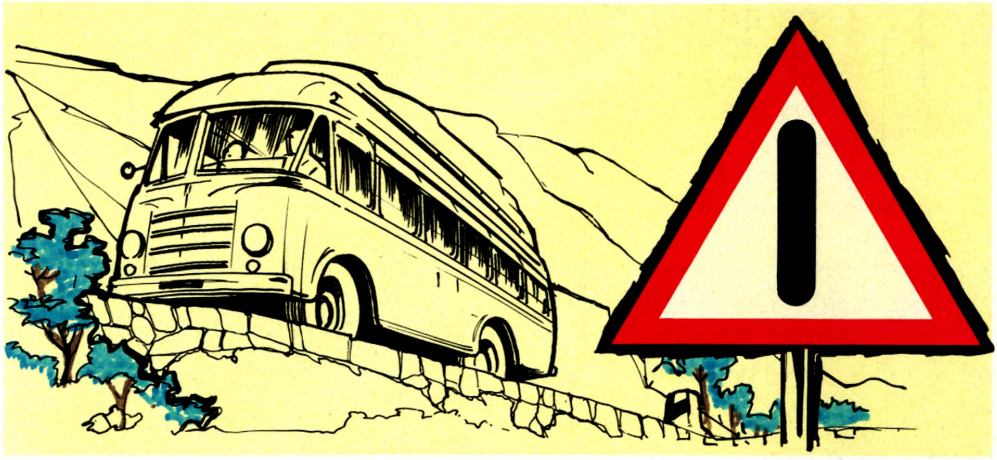

Conducteurs professionnels, ne conduisez pas en état de fatigue ou de somnolence

Votre résistance physique au volant a des limites, ne surestimez pas vos forces.

La conduite de votre véhicule est un travail qui exige une grande tension et un effort musculaire.

Ne cherchez pas à faire, coûte que coûte, le maximum de kilomètres ou de courses.

Alternez le repos et la conduite et ne roulez pas plus de cinq heures sans interruption. A cette limite, vous devez prendre du repos avant de reprendre le volant.

Au total il ne faut pas dépasser dix heures de conduite par jour.

Sinon, vos réflexes seraient diminués et vous risquez à chaque instant l'accident fatal.

Automobilistes

soyez sur vos gardes lorsque vous suivez, vous croisez ou vous dépassez un camion, un autocar, un véhicule agricole ou un engin des travaux publics.

Ne les suivez jamais de trop près. Leurs freins étant plus puissants, vous risquez la collision en cas d'arrêt brusque.

Méfiez-vous des chargements qui dépassent ou qui risquent de tomber. Restez à bonne distance pour ne pas recevoir dans votre pare-brise des projectiles lancés à l'arrière par les roues du « poids lourd » qui vous précède.

Ne les dépassez qu'à coup sûr, lorsque vous avez à votre gauche assez d'espace et une visibilité suffisante sur une assez grande distance.

Avant de croiser un « poids lourd » assurez-vous bien qu'un autre véhicule caché derrière lui, ne s'apprête pas à le dépasser brusquement.

Serrez bien à droite, en croisant un « poids lourd » pour ne pas le mettre en difficulté.

Soyez tolérants et amicaux avec les conducteurs professionnels qui font un travail pénible et dangereux.

20 EN CAS DE PANNE OU D'ACCIDENT

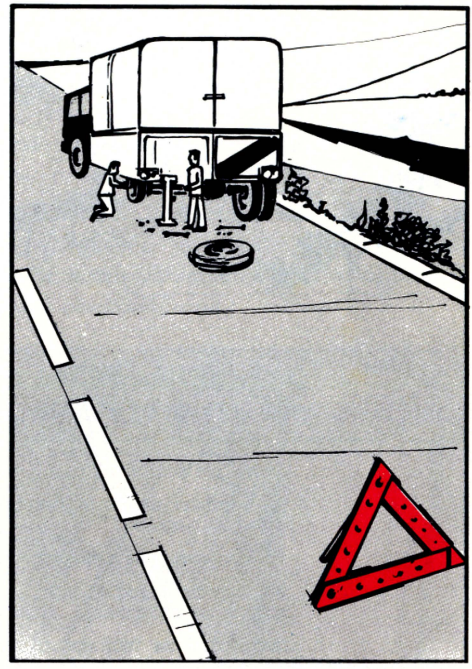

EN CAS DE PANNE

Dès que vous sentez venir la panne, ralentissez et obliquez à droite pour vous arrêter sur le bas-côté.

Lorsque sur la route, vous avez à changer de roue ou à faire une vérification, signalez et placez votre véhicule hors de la chaussée ou tout au moins sur l'extrême bord droit. Prenez toutes vos précautions contre tous risques pour vous ou toute gêne et danger pour les autres véhicules.

EN CAS D'ACCIDENT

Tout conducteur impliqué dans un accident de la circulation, doit s'arrêter immédiatement.

Si vous avez un doute ou si vous l'apprenez après-coup, vous devez retourner immédiatement sur les lieux de l'accident ou vous devez vous présenter sans délai au poste de Police ou de la Garde Nationale, le plus proche.

En vous arrêtant, sur les lieux de l'accident, veillez à la sécurité du trafic, afin d'éviter un nouvel accident.

Si vous avez causé seulement des dégats matériels, avertissez le conducteur du véhicule endommagé et faites un constat commun à l'amiable. Restez calme et courtois. Dégagez rapidement la chaussée, pour ne pas gêner ou mettre en danger la circulation.

Lorsque vous avez endommagé un véhicule en stationnement, dont le conducteur est absent, ayez l'honnêteté de l'avertir en lui laissant votre nom et votre adresse.

● S'il y a des BLESSES, que vous soyez impliqué ou non impliqué dans l'accident, vous devez en priorité porter secours aux victimes. Coupez le contact des véhicules accidentés et faites les évacuer par leurs occupants.

Attention aux risques d'explosion et d'incendie.

Appelez ou faites appeler d'urgence la Police, la Garde Nationale ou l'Ambulance pour la protection de la circulation et l'évacuation des blessés vers les hôpitaux.

Premiers secours aux blessés.

En attendant, aidez le blessé raisonnablement, en gardant votre sang-froid.

- Facilitez-uli la respiration en dégrafant ses vêtements et en dégageant ses voies respiratoires de tout corps étranger.
- Veillez à dégager sa langue pour qu'elle n'obstrue pas le palais.
- Jetez sur lui une couverture ou un vêtement pour le protéger du froid ou du soleil.
- Si le blessé est évanoui, mettez-le sur le côté ou sur le ventre, en le roulant doucement sur lui-même.

Ne déplacez qu'avec les plus grandes précautions et toujours en position couchée, les blessés qui souffrent de fractures ou de douleurs dans le dos.

- En cas d'hémorragie, faites un pansement compressif sur la plaie avec un linge propre.

Si un bras ou une jambe du blessé saigne par saccades, faites-lui un garrot à la racine du membre avec une ceinture ou une cravate.

- Attendez sur place l'arrivée de la Police ou de la Garde Nationale jusqu'à l'évacuation du blessé.

Toutefois, si vous n'êtes pas impliqué dans l'accident et si votre présence est inutile, ne stationnez pas près du lieu de l'accident et n'y restez pas pour satisfaire votre curiosité. Vous risquez de gêner les secours et de susciter de nouveaux dangers.

21 RESPECTEZ LA SIGNALISATION

Comme vous avez appris à lire, vous devez apprendre la signification des signaux routiers et vous conformer scrupuleusement à leurs prescriptions.

La signalisation est un langage symbolique commun à tous les usagers de la route, imposant à chacun le comportement nécessaire à la discipline, la facilité et la sécurité de la circulation.

L'ignorance, le non-respect de la signalisation constituent une faute grave et un acte d'indiscipline mettant en danger l'ordre et la sécurité sur les routes.

Mais n'oubliez pas que la signalisation n'est pas une garantie contre les dangers et ne vous dispense pas de faire preuve de prudence et de vigilance, en toutes circonstances.

SIGNAUX DES AGENTS

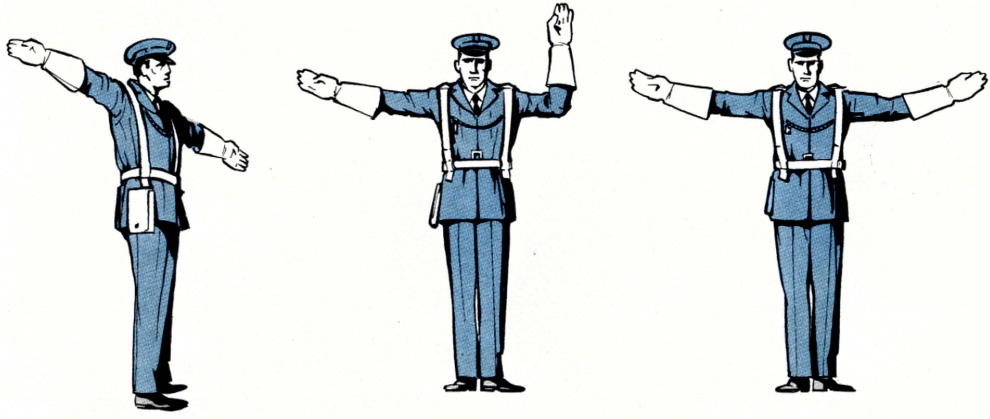

Vous êtes tenu d'obéir aux signes des agents chargés de régler ou de surveiller la circulation. Obéissez également aux signes des douaniers aux postes de douanes, des patrouilleurs scolaires, des pompiers et des ouvriers d'un chantier.

Les ordres par signes des agents de la circulation prévalent sur les prescriptions normalement notifiées par les panneaux de signalisation, les signaux lumineux ou les marques sur la chaussée, ainsi que sur les règles habituelles de circulation.

SIGNAUX LUMINEUX

ARRETEZ

ATTENTION

PASSEZ

et arrêtez vous si vous n'êtes pas déjà engagé.

Les signaux lumineux automatiques ou réglés par les agents de la circulation, prévalent sur les prescriptions normalement notifiées par les panneaux de signalisation ou les marques sur la chaussée.

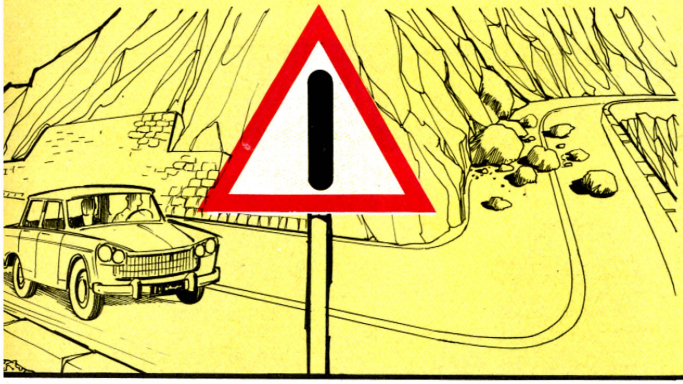

Les panneaux en forme de triangle avec bordure rouge, sont des

Signaux de danger.

Tenez compte de l'avertissement et préparez-vous au danger annoncé. Ralentissez et soyez prêt à freiner.

Virage à droite

Virage à droite puis à gauche

Cassis

Chaussée retrécie

Chaussée glissante

Travaux

Dangers particuliers

Passage à niveau gardé

Passage à niveau non gardé

Passage à niveau non gardé avec balisage répété

Route à priorité

Enfants

Passages piétons

Danger animaux domestiques

Descente dangereuse

Les panneaux de forme circulaire avec bordure rouge, sont des

Signaux d'interdiction ou de restriction

Vous devez obtempérer strictement aux interdictions et aux restrictions qui vous sont prescrits.

Sens interdit

Virage à gauche interdit

Interdiction dépasser tous véhicules

Stationnement interdit

Interdit aux autos et motos

Interdit aux poids lourds

Interdit aux cyclistes

Arrêt obligatoire à l'intersection

Largeur limitée

Arrêt à la douane

Vitesse maximum

Claxon interdit

Interdit aux autos

Interdit aux motos

Circulation interdite

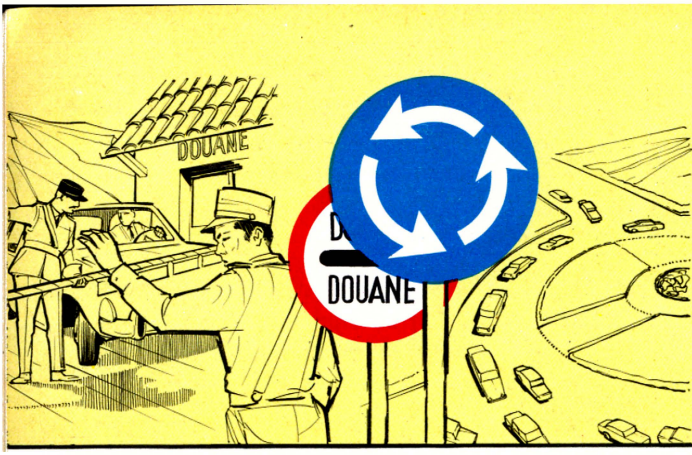

Les panneaux de forme circulaire avec fond bleu, sont des

Signaux d'obligation.

Vous êtes tenu de vous conformer à leurs prescriptions.

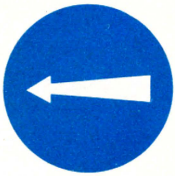

Sens obligatoire

Sens obligatoire flèche inclinée

Piste obligatoire pour cyclistes

Prescription obligatoire

Sens giratoire

Limite minimum de vitesse

Fin de limitation de vitesse

Fin d'interdiction de stationner

Fin d'interdiction de dépasser

Fin d'interdiction d'utiliser les avertisseurs sonores

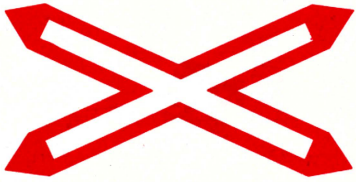

Traversée d'une voie ferrée non gardée

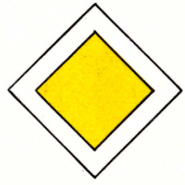

Début d'une route prioritaire

Fin d'une route prioritaire

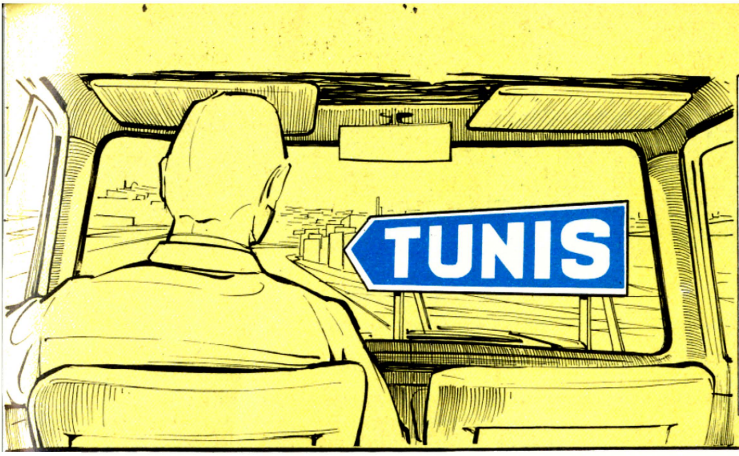

Les panneaux de forme rectangulaire, carrée ou en flèche, sont des

Signaux d'indication.

Ils ont pour objet de vous guider ou de vous fournir des indications utiles.

Direction d'une localité

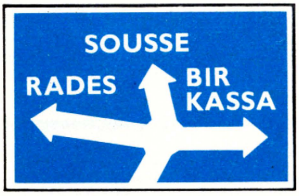

Direction de 3 localites

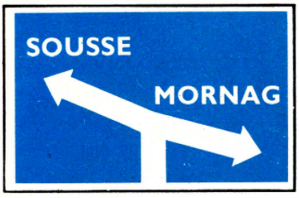

Direction de 2 localités

Parcage autorisé

Silence

Poste de secours

Attention aux incendies

Garage

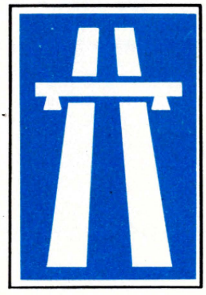

Autoroute

Fin de l'autoroute

Téléphone

Camping

SIGNALISATION HORIZONTALE

La signalisation horizontale consiste en marques tracées sur la chaussée dont vous devez comprendre et respecter scrupuleusement les signes.
Elle est d'une grande utilité car elle délimite les voies, canalise la circulation, guide le conducteur et renforce avec une grande visibilité les signaux des panneaux routiers.

N'oubliez pas que vous avez l'obligation légale de vous conformer aux prescriptions de la signalisation horizontale marquée sur la chaussée.

LES LIGNES CONTINUES

Il est expressément interdit aux conducteurs de véhicules de **franchir** ou même de chevaucher les **lignes continues** (qu'elles soient simples ou courbes) tracées sur la chaussée.
Ces lignes continues sont à l'image d'un mur infranchissable que vous ne devez pas traverser même pour dépasser un véhicule qui vous précède. Vous devez attendre que ce véhicule se rabatte sur sa droite et vous cède le passage pour que vous effectuez votre dépassement **sans franchir la ligne continue.**
Sur une chaussée comportant une ligne continue, si vous avez l'intention de tourner ou de faire demi-tour, vous devez continuer votre marche jusqu'à la prochaine intersection où la ligne continue est interrompue ou remplacée par une ligne discontinue.

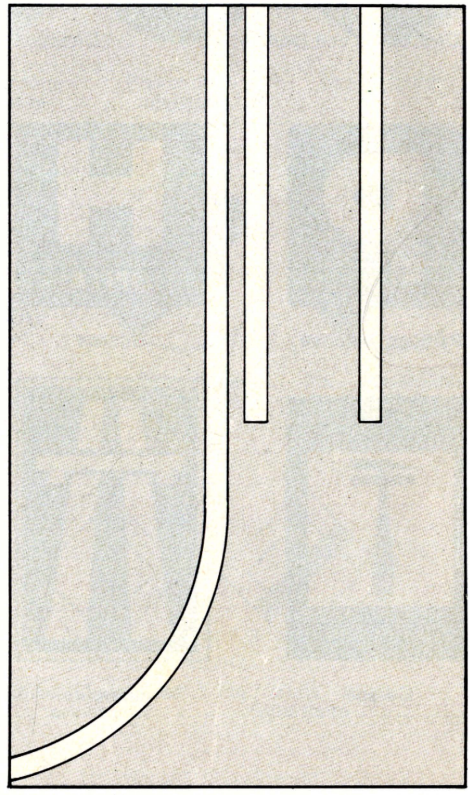

LES LIGNES DISCONTINUES

En marche normale, vous devez rouler en dedans des limites tracées par les lignes discontinues, que vous ne devez pas chevaucher.

Vous pouvez franchir une ligne discontinue juste le temps nécessaire pour effectuer soit un dépassement, soit un changement de direction ou de voie.

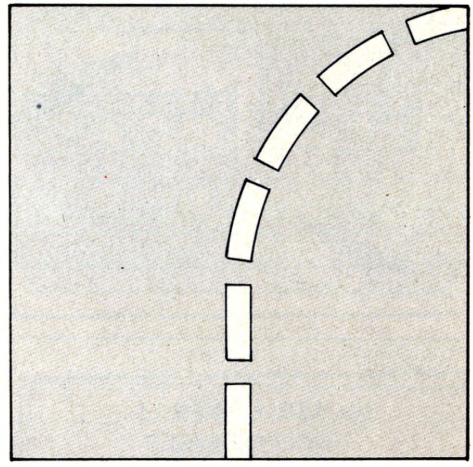

LIGNES CONTINUES ET DISCONTINUES ACCOLLEES

Lorsque vous roulez dans une voie délimitée par une ligne continue accollée en parallèle à une ligne discontinue.

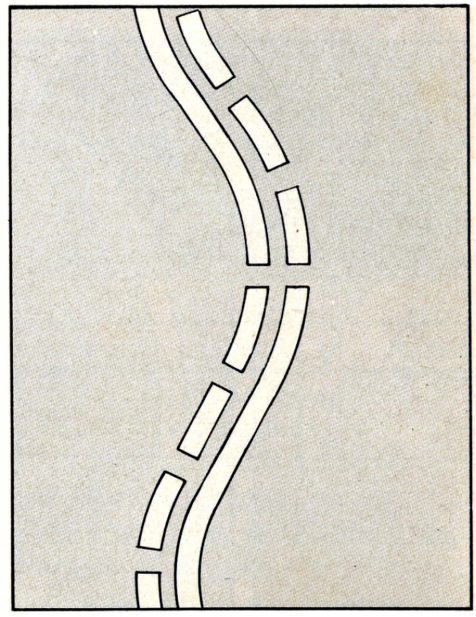

1.er cas:

Si la première ligne de votre côté est une ligne continue, il vous est interdit de les franchir.

2.ème cas:

Si la première ligne de votre côté est une ligne discontinue, vous pouvez les franchir juste le temps nécessaire pour un dépassement, un changement de direction ou de voie.

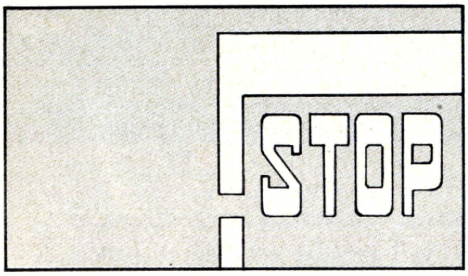

L'INSCRIPTION STOP

répète et renforce la prescription d'arrêt obligatoire de la signalisation verticale.

LES LIGNES TRANSVERSALES

vous donnent votre limite d'arrêt devant les passages pour piétons, aux carrefours où il y a un « STOP » ou bien là où vous abordez une route prioritaire.

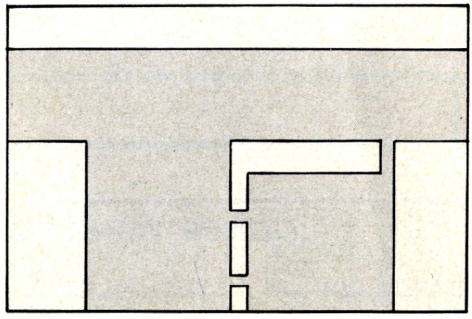

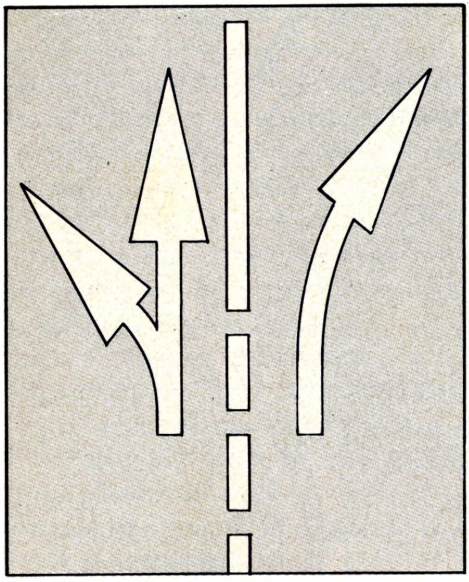

LES FLECHES

Servent à canaliser les véhicules vers les couloirs de la chaussée qu'ils doivent emprunter obligatoirement pour aller dans la direction indiquée par ces flèches. Une fois que vous êtes engagé dans une voie à l'intérieur de laquelle des flèches sont indiquées au sol, il vous est interdit d'aller dans une direction autre que celle indiquée par les flèches de la voie où vous roulez.

LES ZONES STRIEES

délimitent des parties de la chaussée, soustraites à la circulation pour diverses raisons sur lesquelles vous ne devez pas circuler.
Considérez ces zones striées comme des obstacles à ne pas traverser.

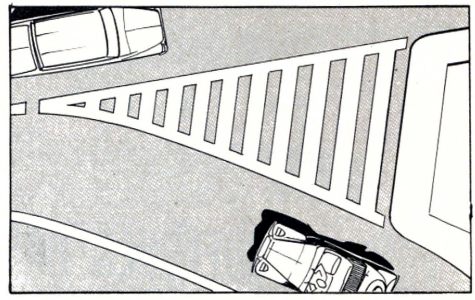

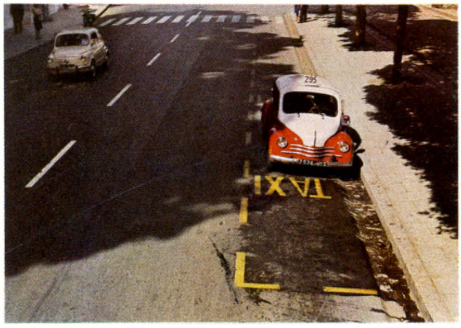

LES INSCRIPTIONS BUS OU TAXI

marquées à l'intérieur d'un espace délimité par un rectangle tracé en lignes continues ou discontinues, indiquent un emplacement de stationnement réservé, où il vous est formellement interdit de stationner.

LE MARQUAGE DES TROTTOIRS

avec des segments de couleurs alternées, indiquent la partie de la chaussée sur laquelle le stationnement est interdit le long du trottoir marqué.

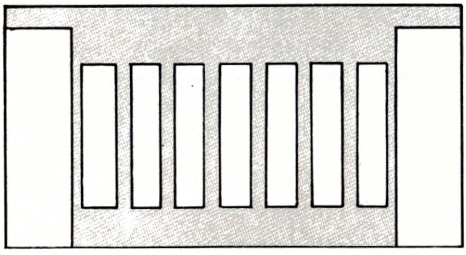

LES BANDES PARALLELES

marquent les passages réservés aux piétons que vous devez aborder avec prudence et attention.
Il vous est interdit d'y stationner.

22

QUELQUES CONSEILS POUR PROLONGER LA "VIE" DE VOTRE VOITURE

ALLEZ DOUCEMENT AVEC UNE VOITURE NEUVE

Observez les règles de rodage prescrites par le constructeur sur le livret de votre véhicule.

Utilisez avec douceur l'embrayage, le changement de vitesses et les freins.

Evitez les manipulations saccadées et brutales qui peuvent endommager à la longue les organes de transmissions.

POUR FREINER UTILISEZ L'AIDE DU MOTEUR

Quand vous levez le pied de l'accélérateur, le moteur exerce une action de freinage.

Cette action de freinage est encore plus sensible, lorsque vous retrogradez de vitesse.

Utilisez autant que possible le frein moteur. Ceci vaut particulièrement pour les longues descentes des routes en pente qu'il faut affronter à petite vitesse afin d'augmenter l'action du frein moteur et d'avoir à moins solliciter les freins en évitant leur échauffement.

Cependant, il est très important que le système de freinage soit toujours parfaitement efficace, même si vous utilisez le frein moteur. Pour cela, contrôlez ou faites contrôler de temps en temps le niveau de l'huile des freins.

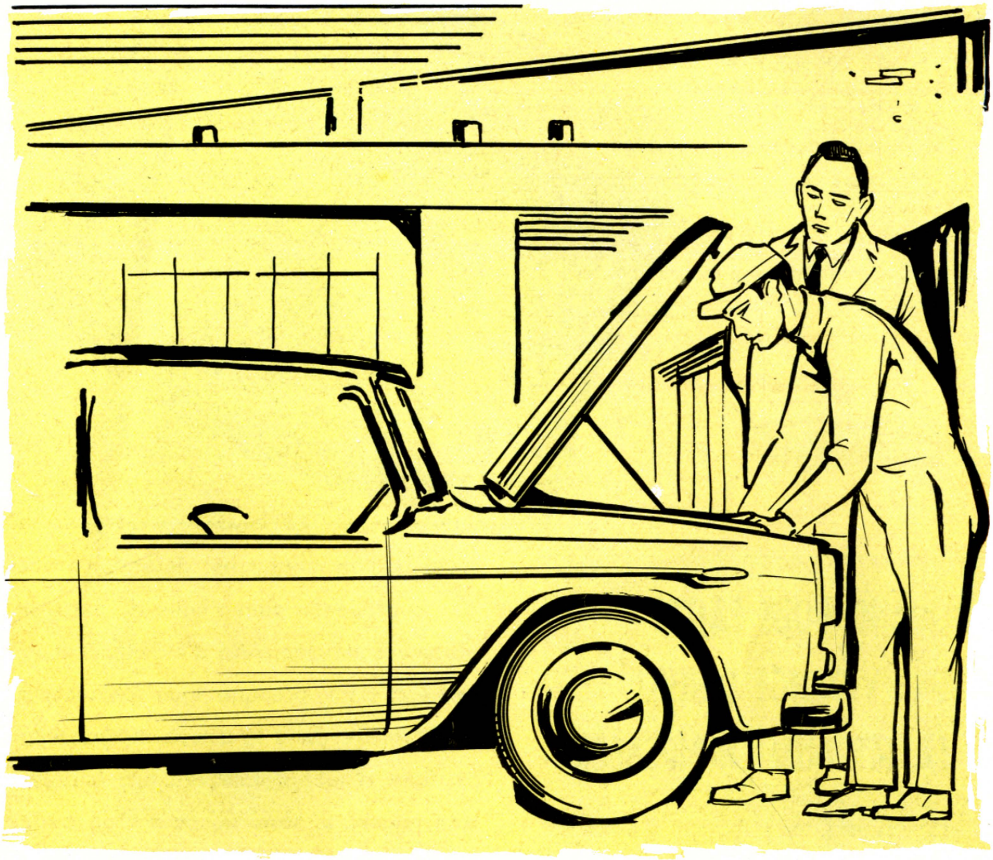

CONTROLEZ LE BON REGLAGE DE L'AVANCE A L'ALLUMAGE

L'avance à l'allumage du moteur doit être celle qui est établie par le constructeur. Elle est réglée de manière à ce que l'étincelle jaillisse exactement au moment juste. Une avance mal réglée est une cause de perte de puissance et par conséquence d'une plus grande consommation d'essence. En outre, elle peut donner lieu, quand elle est trop grande, à des phénomènes de détonation (communément appelés « cognement ») et, comme on sait, ces phénomènes à la longue, endommagent le moteur.

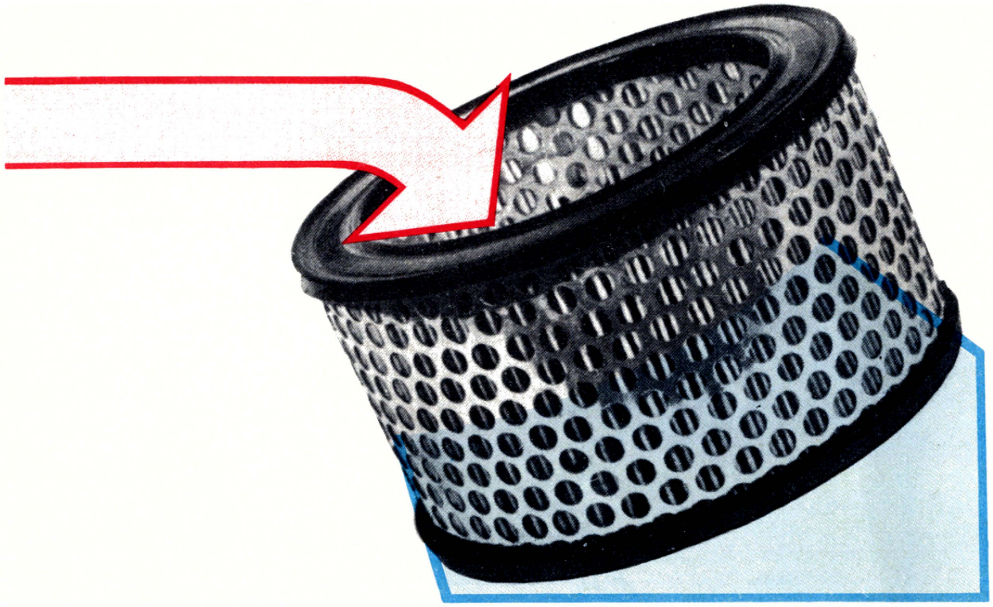

QUAND VOUS FAITES UNE VIDANGE D'HUILE FAITES AUSSI REMPLACER LE FILTRE

L'usure d'un moteur est déterminée aussi par la présence dans l'huile de particules abrasives infimes. Afin d'éviter cet inconvénient, dans presque tous les moteurs, il est inséré dans le circuit du graissage, un filtre d'huile qui retient ces particules très nuisibles. Mais au bout d'un certain usage, ce filtre est tellement obstrué par les impuretés qu'il perd son efficacité. Pour cette raison il est nécessaire, après 2 ou 3 vidanges d'huile, de faire remplacer la vieille cartouche filtrante par une neuve.

EVITEZ LES GRANDES VITESSES VOUS EPARGNEREZ LES PNEUS

Le pneus représentent un capital coûteux de la voiture, et les grandes vitesses ne vous aident certainement pas à les épargner. Une voiture qui marche à une très grande vitesse, peut avoir une usure des pneus de 80% en plus par rapport à une autre qui marche à une vitesse moyenne.

FAITES PERMUTER VOS PNEUS TOUS LES 5.000 - 7000 Kms ENVIRON

Les pneus ne s'usent pas uniformément, il est nécessaire alors de les changer de place tous les 5.000/7.000 Kms environ selon le schéma ci-dessous indiqué, de façon à ce que leur usure soit égale. Contrôlez de temps en temps que les soupapes des pneumatiques sont bien fermées par leur couvercle.

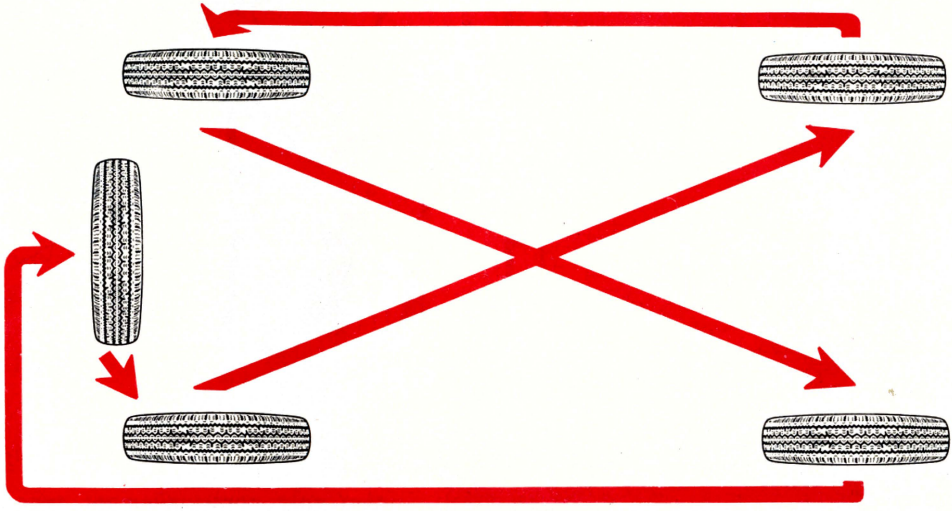

FAITES CONTROLER LE PARALLELISME ET L'EQUILIBRAGE DES ROUES

A la longue, les roues avant peuvent perdre leur parallèlisme. Vous pouvez vous en rendre compte par la direction qui devient plus dure. Faites contrôler de temps en temps, le parallèlisme des roues et faites-le remettre en place. Cela vous garantira une meilleure conduite et empêchera l'usure rapide des pneus. Faites aussi contrôler le bon équilibrage des roues. Un mauvais équilibrage des roues peut donner des vibrations à la direction et provoquer une usure irrégulière et plus rapide des pneus.

FAITES GRAISSER REGULIERMENT VOTRE VOITURE

Les organes inférieurs de la voiture sont continuellement exposés à la poussière et à l'eau. Il est nécessaire que ces organes soient régulièrement graissés pour prolonger la durée de la voiture.

« Tous droits de reproduction réservés » - 1.ère Edition - Décembre 1968

EDITE PAR

ASSOCIATION TUNISIENNE DE LA PREVENTION ROUTIERE

35, AVENUE DE PARIS-TUNIS - TELEPHONE 245.427

Réalisation: « TELESTAR » - Palermo (Italy)

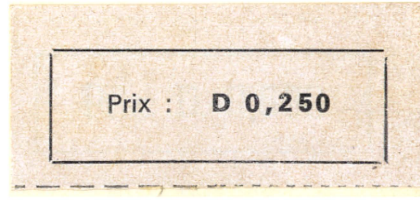
Prix : D 0,250

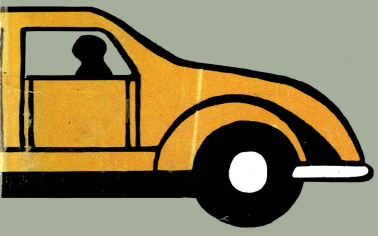

CODE ILLUSTRE DE LA SECURITE ROUTIERE

ASSOCIATION TUNISIENNE DE LA PREVENTION ROUTIERE